



Syndicat Mixte du Sud Gironde **Sud-Gironde**

Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gironde

1.4 Résumé non technique

2020

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le



ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

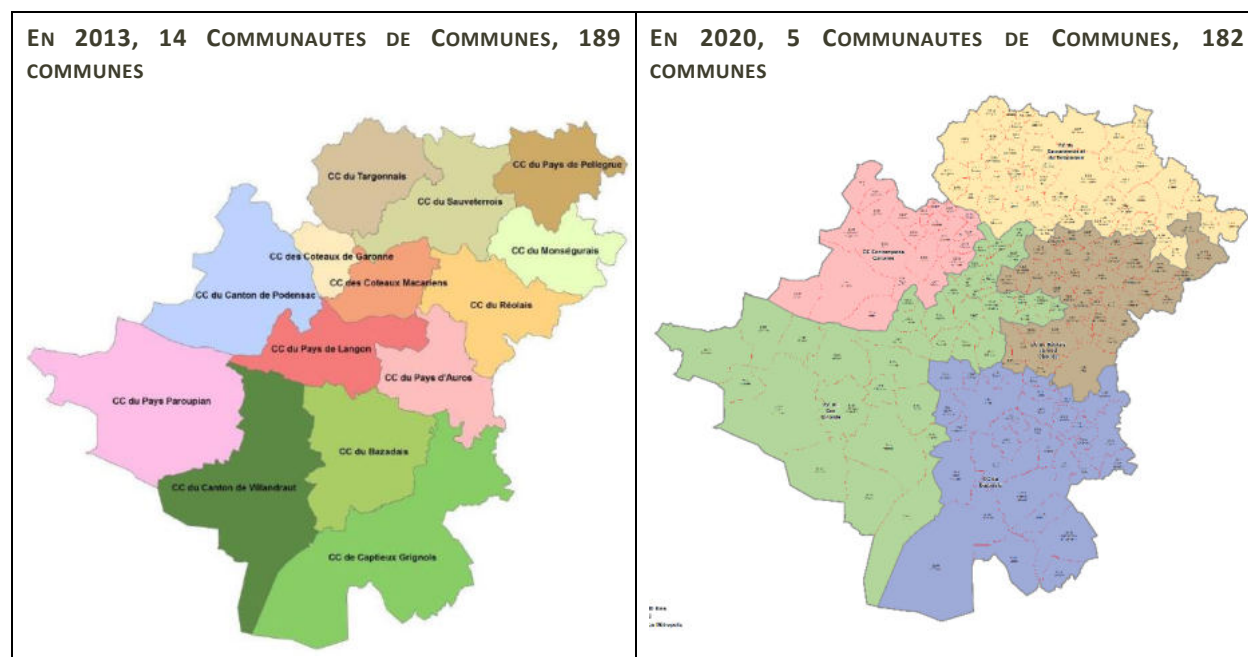
A l'attention du lecteur,

L'objectif du présent document est de fournir un Résumé Non Technique (RNT) du projet de SCOT, comme stipulé dans l'article R.122-2 du Code de l'Urbanisme, afin de permettre une appropriation aisée du futur document d'urbanisme par tout un chacun.

Le Résumé non technique présente ainsi les principaux points à retenir concernant les différentes pièces constitutives du SCOT (rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Orientations et d'Objectifs). Il précise également la manière dont l'évaluation a été effectuée et indique, le cas échéant, les limites et/ou difficultés rencontrées pour l'élaboration du document d'urbanisme.

L'élaboration du SCOT du Sud-Gironde a débuté en 2013. La procédure d'élaboration du SCOT a suivi son cours avec un débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en comité syndical au mois d'Avril 2015 puis présenté aux Personnes Publiques Associées au cours du mois de Mai 2015. S'en est suivi au cours de l'année 2016 les travaux pour l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs. Au vu de l'évolution importante des périmètres intercommunaux, communaux et des territoires membres du SCOT (voir ci-après), une mise à jour des travaux précédemment effectués (notamment de diagnostic, d'état initial de l'environnement et de perspectives) a été effectuée afin d'ajuster le projet (PADD) et sa déclinaison réglementaire (DOO) aux dynamiques récentes. Les éléments du DOO, mis à jour, ont été présentés aux Personnes Publiques Associées à la fin de l'année 2018 avant les derniers ajustements et la finalisation du présent document.

EVOLUTIONS DES PERIMETRES ENTRE 2013 ET 2020



Les communes de Cardan, Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions seront pleinement intégrées au SCOT du Sud-Gironde lors de sa prochaine révision en 2026.

1.	Pourquoi un SCoT du Sud Gironde ?	6
2.	Diagnostic et état initial de l'environnement	8
1-	Le Sud Gironde, un territoire vaste composé d'identités fortes.....	9
2-	Un territoire marqué par la grande richesse de ses paysages, de ses milieux et de son environnement.....	12
3-	Une attractivité inégale du Sud Gironde, reflet d'un territoire à la dynamique contrastée	20
4-	Un territoire connaissant des mutations spatiales fortes.....	24
5-	Une économie rurale en mutation.....	26
6-	Se déplacer en Sud Gironde	31
7-	Restitution de la 1 ^e vague de concertation	33
3.	Explications des choix retenus.....	36
1-	Motivations des choix retenus pour l'élaboration du PADD.....	37
2-	Les orientations fortes du scénario souhaité au regard des attentes du code de l'urbanisme.....	39
3-	Restitution de la 2 ^e phase de concertation	42
4-	Cohérence des choix retenus pour l'élaboration du PADD et du DOO.....	44
5-	Restitution de la 3 ^e phase de concertation	47
4.	Analyse des incidences du SCoT sur l'environnement et mesures envisagées pour les éviter, réduire ou compenser.....	49
1-	Les objectifs, méthode et contenu de l'évaluation environnementale	50
2-	Articulation du SCoT avec les documents, plans et programmes en vigueur sur le territoire	51
3-	Analyse des incidences notables du SCoT sur l'environnement	52
4-	Incidences du projet de SCoT sur les sites Natura 2000	56
5-	Le dispositif de suivi	57

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le



ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

1. Pourquoi un SCoT du Sud Gironde ?

Le Sud Gironde est apparu, pour les cinq intercommunalités qui le composent, l'espace le plus pertinent pour l'élaboration d'un projet d'aménagement commun. Pour faire face, les intercommunalités ont décidé de se regrouper au sein du Syndicat Mixte du Sud Gironde qui aura la charge pour les années à venir de créer et faire vivre un document d'urbanisme qui apportera des orientations au développement de ce territoire tout en tenant compte de la richesse et de la variété qui le composent.

Le sens du SCoT est donc que le Sud Gironde mène une réflexion globale sur son futur développement mais aussi sur les conditions de sa mise en œuvre.

En effet, ces dernières années se sont traduites par une très forte attractivité du Sud Gironde à laquelle s'est ajoutée la nécessaire application des principes du développement durable. Vaste territoire à dominante rurale, le Sud Gironde s'est vu confronté à des mutations à fortes connotations urbaines ou péri-urbaines. Cela s'est traduit par des effets visibles (évolutions des paysages urbains et ruraux) et structurels profonds (démographie, déplacements...) qui ont fait évoluer le fonctionnement du territoire dans une période de temps très courte. L'apport de nouvelles populations a donc fait évoluer ce vaste territoire avec des incidences diverses selon la proximité ou non des grands axes de communication (A62, voie ferrée...) et des agglomérations bordelaise et marmandaise qui, au-delà du centre de gravité exercé par le pôle langonnais sur l'ensemble du Sud Gironde, influencent également le Sud Gironde. Des problématiques nouvelles sont donc posées à ce territoire rural, dont les réponses doivent définir de nouveaux équilibres acceptables, maîtrisables et soutenables dans l'avenir.

Les grands objectifs du SCoT sont de proposer un projet de développement compatible avec :

- L'équilibre entre espaces urbanisés, espaces agricoles et espaces naturels, grâce à une utilisation économe des sols,
- L'organisation urbaine propre au territoire concerné ainsi que la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat,
- La satisfaction des besoins présents et futurs des résidents en matière d'habitat, d'emploi, d'accès aux équipements et aux moyens de transports,
- L'établissement d'un lien entre l'urbanisation future et le réseau de déplacements collectifs pour maîtriser la circulation automobile,
- La préservation de la qualité des écosystèmes, des milieux et des paysages naturels ou urbains.

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

2. Diagnostic et état initial de l'environnement

1- LE SUD GIRONDE, UN TERRITOIRE VASTE COMPOSE D'IDENTITES FORTES

Le territoire du SCoT du Sud Gironde est situé au sud-est de la métropole bordelaise. Il occupe une surface de 256 744 ha, soit près d'un quart du département de la Gironde. 182 communes composent le territoire du SCoT du Sud Gironde.

Sa ville centre est Langon, avec 7 377 habitants en 2016. Les principaux pôles urbains sont représentés par la ville de Bazas (4 747 habitants) et La Réole (4 265 habitants). Avec 122524 habitants sur le territoire en 2016, la densité est relativement faible (48 habitants/km²) au regard du département girondin (141 hab/km²).



LOCALISATION DU TERRITOIRE DU SCOT SUD GIRONDE

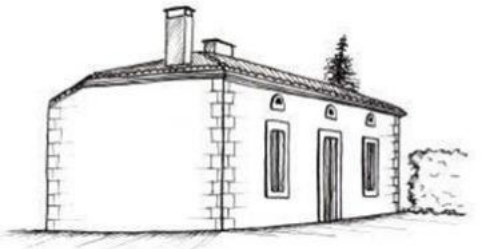







Le territoire du SCoT du Sud Gironde fut marqué par le commerce fluvial. Ce dernier a notamment permis le développement de certaines villes comme Langon ou Saint-Macaire pendant le Moyen-âge. Ces villes ont su profiter de leur proximité avec la Garonne, principal axe de communication et de voie commerciale durant cette période. D'autres villes se sont construites durant la domination anglaise, telles que Monségur ou Cadillac. Le territoire sud-girondin fut aussi le théâtre de la guerre de Cent Ans et des guerres de religion entre Huguenots et Catholiques.

D'un point de vue paysager, sept grands ensembles s'articulent sur le territoire :

- La Vallée de la Garonne. Elle se compose de la rivière Garonne et de ses méandres. Cours d'eau relativement calme, il représente l'axe historique, culturel et économique du Sud Gironde.
- Le territoire de l'Entre Deux Mers à l'Est. Les ruisseaux évoluent à travers les coteaux argileux et une succession de collines.
- La vallée du Dropt caractérisée par son caractère inondable.
- Les coteaux du Réolais situés entre les cours d'eau de la Garonne et du Drop.

- Sur la rive opposée de la Garonne, les coteaux du Bazadais.
- La vallée du Ciron, un cours d'eau dont le calme a permis l'installation d'un certain nombre d'installations humaines.
- Le plateau sableux et forestier des landes girondines illustré par la présence constante de la forêt de pins plantés, ponctuée de clairières ou de boisements de feuillus.

L'Histoire a influencé la manière d'habiter sur le SCOT du Sud Gironde comme le témoigne l'architecture du bâti ancien. Ainsi, le nord-ouest est marqué par l'influence bordelaise avec des constructions nommées « girondines ». Le sud du territoire se compose de maisons landaises tandis qu'à l'Est, il est représenté par les maisons « bazadaises ». Les moulins et demeures viticoles, quant à eux, agrémentent le paysage de l'Entre-Deux-Mers.

<p>LA GIRONDINE</p>		
<p>LA MAISON LANDAISE</p>		
<p>LA BAZADAISE</p>		
<p>MOULIN ET DEMEURE VITICOLE</p>		

EXTRAITS DU "PORTRAIT DE TERRITOIRE DU SUD GIRONDE", PREFECTURE DE LA GIRONDE

Cette architecture s'accompagne de groupements bâtis tels que les bourgs typiques, les hameaux ou les villages. Ainsi, le territoire du SCOT du Sud Gironde se compose :

- De bastides. Ce sont des cités qui se sont développées autour d'une place, d'un monastère ou d'un château, à proximité de rivière ou sur des points culminants ;
- De bourgs ouverts organisés sur l'image de l'aerial (implantation du bâti en retrait, discontinu, non clos et ouvert sur le paysage) ;
- De bourgs rue et linéaires qui s'organisent le long d'un axe de communication ;
- De bourgs « clochers » qui se limite à la mairie, l'église, quelques maisons et parfois une salle communale.

La diversité des formes architecturales des bâtiments et des groupements bâtis résulte du paysage du SCOT du Sud Gironde. L'urbanisation s'est ainsi façonnée en relation avec les cours d'eau (en plaine derrière un talus ou sur les coteaux pour éviter les inondations), selon un principe de partage dans la forêt landaise (vaste clairière avec une ou plusieurs constructions), ou s'est établie sur des lignes de crête à proximité de l'activité viticole située sur les coteaux.

La localisation de l'urbanisation traduit le caractère rural du territoire. 48% de sa superficie est occupée par la forêt, 37% par les terres agricoles dont plus d'un tiers sont vouées aux vignes. Ce territoire repose donc sur deux orientations économiques agricoles : la sylviculture et la viticulture. Ces activités assurent un certain maintien de la structure paysagère. Le centre-est du SCoT est représenté par l'élevage, le maraichage ou d'autres types de pratiques agricoles qui sont susceptibles de changer plus facilement.

Le SCOT est porteur d'une volonté de rassembler l'ensemble de ce territoire aux multiples facettes autour de la Garonne. En effet, cet axe est/ouest regroupe tous les grands axes de communication (lignes ferroviaires, autoroute A62, ...). De nombreuses communes ont profité de l'attractivité de la vallée de la Garonne pour se développer. Cependant, cet axe est aussi un espace fragile présentant des contraintes comme le risque d'inondation. Il est important de noter que de véritables dynamiques se sont mises en place pour répondre aux besoins des habitants. Cela s'observe notamment dans l'Entre-deux-Mers et les landes Girondines où ces dynamiques de proximité s'appuient, à l'origine, sur un certain isolement des territoires les plus ruraux. Cette vitalité permet une certaine qualité du cadre de vie qui domine sur l'ensemble du territoire du Sud Gironde. Celui-ci représente un atout non négligeable d'attractivité du territoire.

2- UN TERRITOIRE MARQUE PAR LA GRANDE RICHESSE DE SES PAYSAGES, DE SES MILIEUX ET DE SON ENVIRONNEMENT

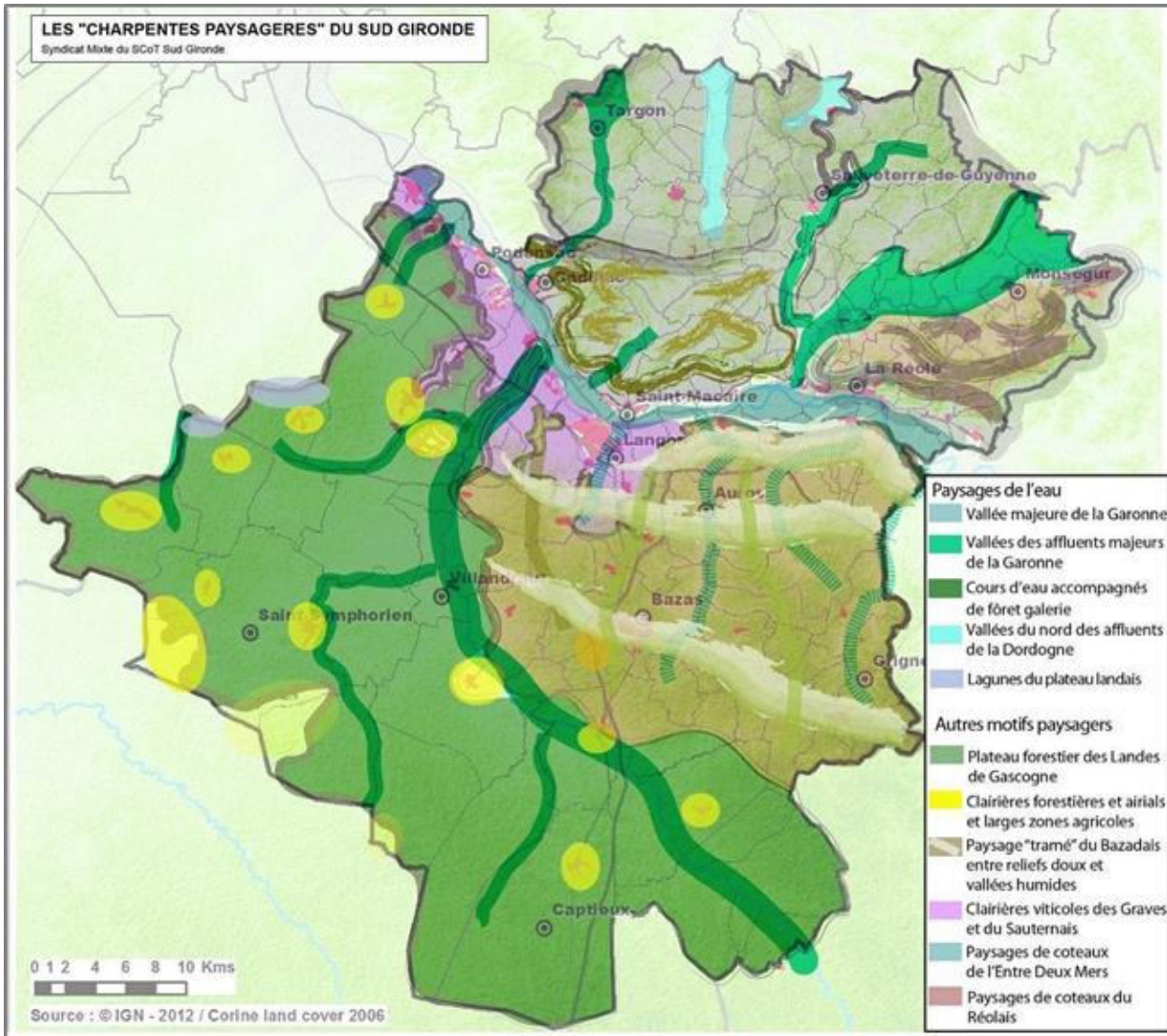
A- LA DIMENSION PAYSAGERE

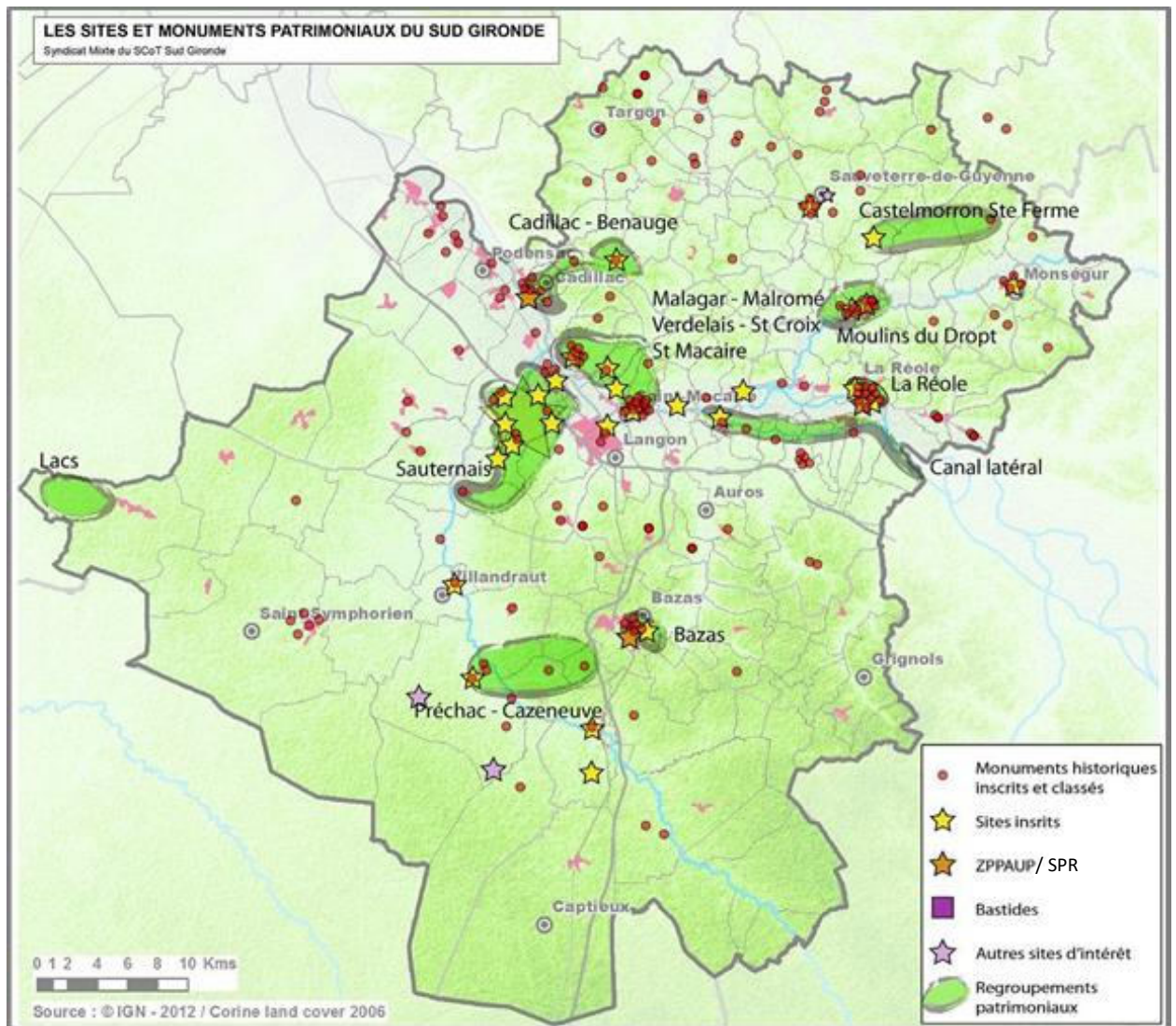
Le territoire du SCOT du Sud Gironde se compose d'une diversité de paysages. Ainsi, le tiers sud-ouest du territoire appartient à la région dite « des Landes de Gascogne », plateau sableux, support d'une vaste plantation de pinèdes. La partie centrale concentre une partie importante de la population ainsi que les voies de communications, les vignobles les plus qualitatifs et des cultures céréalières. La partie orientale et méridionale correspond à un relief de collines avec une occupation des sols variée : cultures céréalières, prairies d'élevage et maraîchage, vignes et forêts.

L'approche paysagère du territoire peut se faire selon une approche sensible via les axes de déplacements (routes, chemin, cours d'eau). Celle-ci offre des panoramas mettant en scène les différentes qualités paysagères et spécifiques du territoire (vallée de la Garonne, plaine forestière landaise, entrées de bourgs, ...). Ce paysage répertorie les situations bâties particulières jouant avec le relief mais aussi, ce qui est moins valorisant, avec la multiplication des entrées de ville dégradées (présence accrue des zones d'activités et commerciales).

Le paysage du quotidien est contrasté et dépend des habitants. Ceux travaillant hors du territoire percevront le paysage selon une succession de séquences paysagères via les grands axes routiers. Les autres auront une vision plus locale qui reflètera la diversité des paysages (paysages forestiers, cours d'eau, paysages naturels, vignes, élevages, ...).

La qualité paysagère du territoire du SCOT du Sud Gironde s'illustre également par les nombreux sites inscrits et classés qu'il possède. Ces sites concernent des espaces naturels, des paysages et ensembles bâtis remarquables protégés en tant que patrimoine d'intérêt national. 68 édifices sont également classés et 158 sont inscrits au titre des Monuments Historiques. A cela s'ajoute des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain Paysager (ZPPAUP) ou Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sur les communes de La Réole, Bazas, Cadillac et Saint-Macaire. Le SCOT du Sud Gironde a la particularité de concentrer par endroit un regroupement de monument historiques ou des sites paysagers majeurs.





B- LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Certains espaces naturels remarquables montrent une qualité ou un intérêt écologique qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional. Ils font alors l'objet de classements ou d'inventaires au regard du patrimoine naturel qu'ils portent. S'ils n'ont pas tous une portée réglementaire, ils doivent être pris en compte par le SCOT. De nombreux périmètres sont répertoriés sur le territoire :

- 55 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces sites constituent le témoignage d'un intérêt écologique local mais n'ont pas de portée juridique directe.
- 17 sites Natura 2000. L'Union européenne a décidé de mettre en place un réseau écologique afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne. La majorité des sites Natura 2000 répertoriés sur le territoire du SCOT concerne des milieux naturels aquatiques et humides.
- Une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit d'un inventaire de sites d'intérêt majeur qui abritent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne.
- Un arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB). Il s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques et/ou floristiques sauvages protégées. A

l'échelle du territoire, il concerne une partie de la Garonne afin de permettre la préservation de l'habitat de l'Esturgeon européen.

- Des Espaces Naturels sensibles (ENS), acquis par le Conseil Général, dans un souci de préservation et de valorisation.
- 1 Parc Naturel Régional, le PNR des Landes de Gascogne, qui concerne 16 communes du SCoT du Sud Gironde. Le SCOT doit être compatible avec sa charte portant ici jusqu'à 2025.

Le territoire du SCoT du Sud Gironde présente une grande diversité de milieux liée aux différentes occupations du sol, notamment au niveau des vallées où se mêlent milieux aquatiques, humides et boisés. Le réseau hydrographique, en particulier la Garonne, est d'un grand intérêt pour les espèces animales comme les poissons migrateurs (saumon, esturgeon, anguille...), les oiseaux et les mammifères comme le Vison et la Loutre d'Europe. Les zones humides, qui ont acquis aujourd'hui un statut reconnu « d'infrastructure naturelle » au regard de leur forte multifonctionnalité (écrêtement des crues, épuration naturelle des eaux...), constituent pourtant un patrimoine encore peu connu à l'échelle du territoire (état des connaissances partiel).

D'autres milieux naturels ou semi-naturels représentent des habitats propices à l'accueil de la faune et la flore. Les milieux agricoles constituent, selon les secteurs, le témoignage d'une agriculture traditionnelle qui tend à s'effacer. Ces pratiques agricoles permettent l'expression de milieux semi-naturels liées à l'élevage (prairies) et contribuent au développement d'une flore et d'une faune à l'intérêt écologique indéniable. Cela renvoie principalement à la préservation de pratiques agricoles extensives et donc au maintien de conditions favorables à celles-ci (notamment le pâturage). De la même manière, le territoire du SCoT présente un réseau de haies encore prégnant sur certains secteurs qu'il convient de préserver au titre des nombreux services rendus par ce patrimoine agricole (et pourtant souvent considéré comme très ordinaire) : milieux d'intérêt pour la faune, dynamique paysagère, gestion des ruissellements, stabilisation des sols... Enfin, sur les secteurs de grandes cultures et viticoles, et bien que réputés peu favorables à l'accueil d'une nature remarquable, certains sites peuvent encore présenter des espèces patrimoniales et/ou qui tendent à se raréfier du fait de pratiques agricoles souvent incompatibles avec leur expression (exemple : coquelicot, bleuet, tulipes sauvages...).

Les formations forestières constituent une composante naturelle et paysagère importante sur le SCOT et donnent en grande partie sa tonalité « rurale » et son identité au territoire. Malgré la récurrence des espaces boisés sur le périmètre du SCOT, une grande variété de milieux s'exprime, y compris dans les forêts du plateau landais. Si la préservation de ces formes diversifiées est un enjeu important, il s'agit également de faire de ce patrimoine naturel un élément à part entière de l'aménagement urbain. En effet, les espaces boisés participent à l'intérêt du cadre de vie et constituent une aménité importante. L'élaboration du SCOT du Sud Gironde est une opportunité à saisir pour valoriser ce capital forestier et renforcer l'attractivité locale (tant résidentielle que touristique).



Vignes



Lognes



Massif landais



Milieux aquatiques et humides



Prairies humides

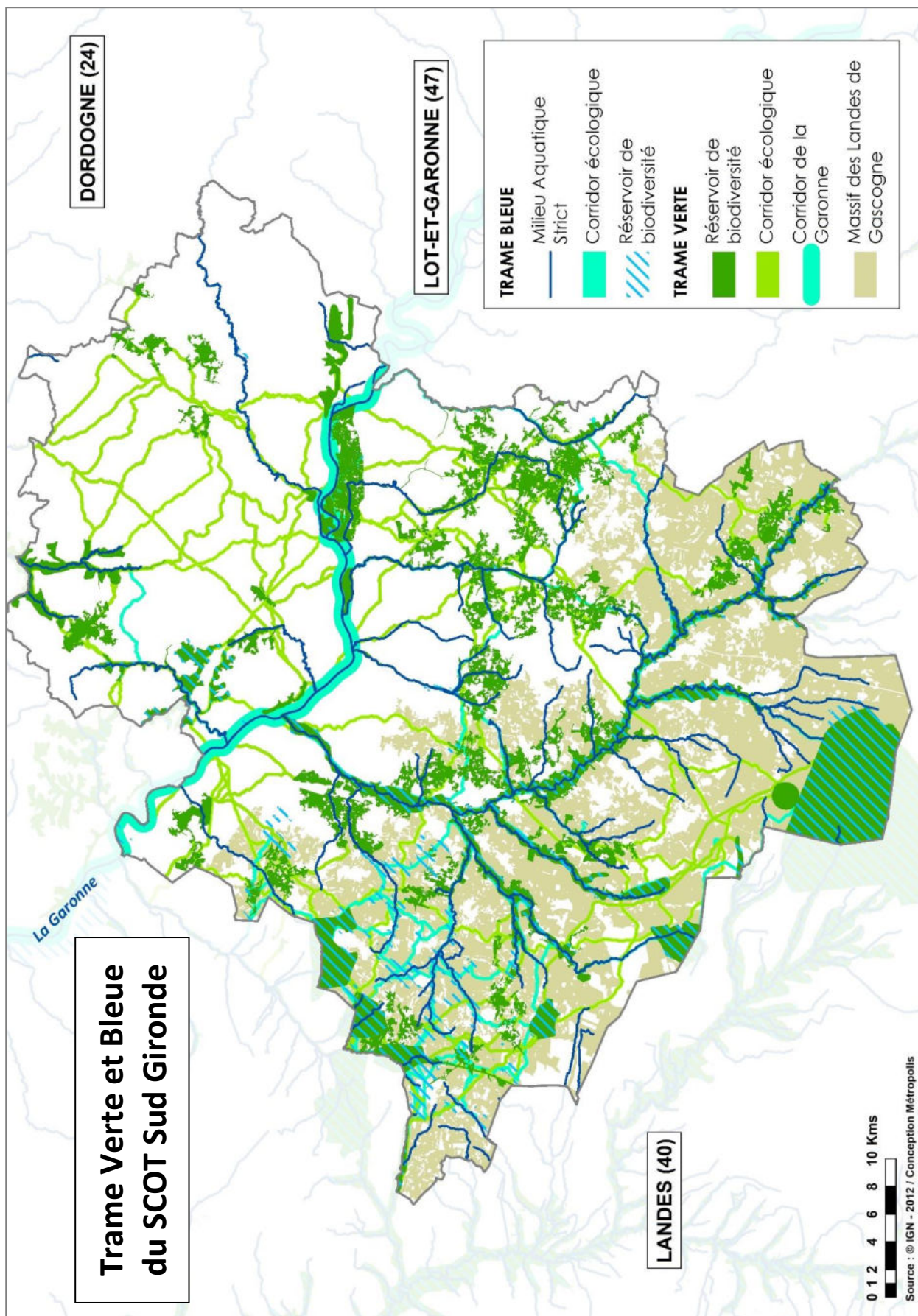


Grandes cultures

LE SUD GIRONDE : DES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS DIVERSIFIES

Si l'ensemble de ces milieux esquisse le canevas paysager du territoire, ils participent également au fonctionnement d'un vaste réseau écologique appelé « Trame Verte et Bleue » (TVB). Celle-ci se compose des milieux les plus favorables à la biodiversité (réservoirs) et de couloirs de déplacement (corridors) qui permettent aux espèces de se rendre d'un endroit à un autre. Il arrive que dans certains territoires, l'urbanisation ou les infrastructures de transport (ex : autoroute) empêchent des espèces de se rendre d'un site à un autre. L'identification de la TVB est alors primordiale car elle vise à préserver des espaces favorables au déplacement des espèces afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins aisément (alimentation, reproduction, repos...). Si la Trame Verte et Bleue a pour but premier de lutter contre l'érosion de la biodiversité, elle constitue également un outil d'aménagement du territoire et de gestion de ses ressources. Elle contribue à garantir la qualité des paysages et du cadre de vie, et au-delà, joue un rôle indéniable dans l'économie locale à travers les services rendus par la nature (agriculture, sylviculture, tourisme...).

La carte en page suivante met en évidence les continuités écologiques identifiées sur le territoire du Sud Gironde, lors du diagnostic. Au regard de la superficie du territoire, une approche par modélisation cartographique a été utilisée, couplée aux apports de structures œuvrant pour la préservation du patrimoine naturel (PNR des Landes de Gascogne, CEN Aquitaine...).



C- RESSOURCES EN EAU

De nombreuses nappes d'eau souterraines sont répertoriées sur le territoire. Celles-ci présentent un état chimique globalement bon, à l'exception des nappes libres alluvionnaires de la Garonne. Plusieurs d'entre elles sont utilisées pour assurer l'alimentation en eau potable (AEP) et leur qualité est un atout majeur. Pour autant, il convient de ne pas abuser de leur exploitation : la quasi-totalité des nappes destinées à l'AEP sont situées dans le sous-sol girondin profond et se rechargent donc très lentement. Elles peuvent être fortement fragilisées en cas de surexploitation. Plus d'une soixantaine de captages pompent dans ces nappes souterraines et contribuent à pourvoir en eau potable les populations présentes sur le SCOT, voire au-delà (exemple : Bordeaux Métropole).

Sur le périmètre du Sud Gironde, 39 structures sont en charge de la production et de la distribution d'eau potable. D'une manière générale, la consommation de la ressource en eau tend à baisser malgré l'augmentation du nombre d'abonnés, traduisant des pratiques davantage hydro-économiques, notamment par les ménages. Si les besoins en eau sont satisfaits sur le territoire du SCOT, des enjeux de gestion patrimoniale de la ressource sont néanmoins à considérer, en travaillant notamment sur l'optimisation des réseaux de distribution (lutte contre les fuites), d'autant plus que certains secteurs du SCOT montrent une disponibilité résiduelle de la ressource en eau plus fragile.

Les eaux de surfaces correspondent au réseau hydrographique. Celui-ci s'appuie sur un cours d'eau majeur, la Garonne, et deux affluents principaux : le Ciron et le Dropt. Sur le territoire du SCOT du Sud Gironde, sur les treize principaux cours d'eau, neuf sont dégradés sur le plan écologique et/ou chimique.

D- ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE

La maîtrise des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) est l'un des enjeux majeurs du XXIème siècle. Les GES, comme le dioxyde de carbone (CO₂), sont des gaz qui vont absorber le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre, contribuant ainsi à l'augmentation des températures (effet de serre). Ces émissions de gaz sont accentuées par les activités humaines qui participent ainsi au réchauffement climatique. Les performances énergétiques du bâti existant influent indirectement sur ces émissions (émissions provenant surtout du chauffage, de la production d'eau chaude et de la climatisation). Sur le territoire du SCOT Sud Gironde, le parc de logement du territoire est relativement ancien et souvent très énergivore : plus de la moitié des habitations ont été construites avant 1949, époque où les coûts énergétiques importaient peu. La réhabilitation des constructions les plus anciennes, peu économes en termes de consommation énergétique, est donc un enjeu important sur le territoire.

La lutte contre les GES passe aussi par la diminution de la consommation des énergies fossiles (pétrole) grâce au développement des énergies renouvelables : éolien, solaire, biomasse... La forêt, très présente sur le territoire, témoigne d'un fort potentiel en ce qui concerne le développement d'un nouveau mode de chauffage par le biais de la filière bois-énergie (déjà présente sur le territoire via quelques réseaux de chaleur). Les ressources issues de la production et de l'entretien des vignes sont également une source de combustible intéressante (deux projets de valorisation énergétique répertoriés) mais encore inexploités sur le territoire.

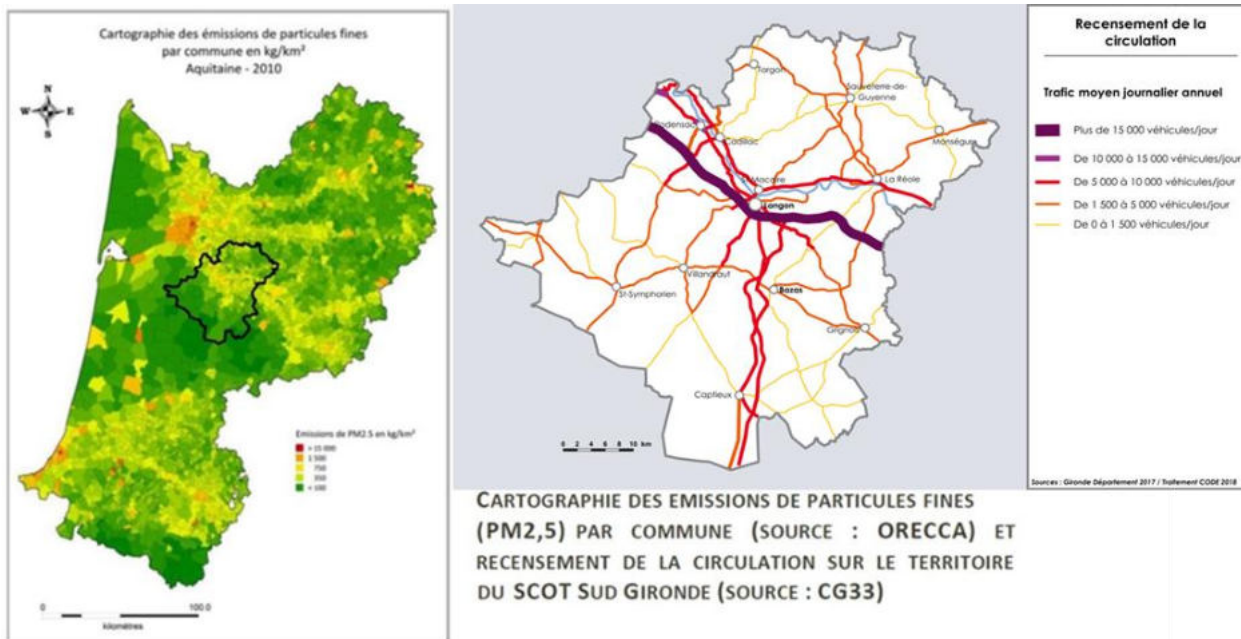
La partie nord du territoire du Sud Gironde possède des zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Néanmoins, à ce jour, aucune installation éolienne n'est présente. Au même titre, la filière solaire est encore timide sur le territoire (une seule centrale solaire est recensée sur le territoire du SCOT Sud Gironde mais plusieurs projets recensés) alors que l'ensoleillement moyen annuel est favorable au développement de ce type d'énergie. La forte part des logements individuels sur le territoire du SCOT est un atout pour promouvoir le développement du solaire thermique.

Même constat avec la géothermie au potentiel intéressant sur le secteur de l'Entre-Deux-Mers mais non exploité. La méthanisation, qui permet de produire de la chaleur ou de l'électricité par la dégradation de déchets (exemple : déchets urbains, fumier, lisier, déchets verts...) dispose d'un potentiel sectorisé sur le territoire du Sud Gironde mais non valorisé aujourd'hui.

Face à ces enjeux, le syndicat mixte du Sud-Gironde a engagé une démarche de Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), projet de territoire axé sur : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

E- NUISANCES

Les sources de nuisances sont principalement dues aux infrastructures routières. Ainsi, la pollution de l'air et les nuisances sonores se concentrent essentiellement le long des principaux axes routiers.



Malgré des zones de pollution lumineuse (maintien des lumières artificielles la nuit pouvant perturber les rythmes biologiques des personnes sensibles ou encore de la faune et de la flore) plus marquées dans les pôles urbains (Langon, La Réole, Bazas), le Sud Gironde est un territoire à « étoiles ». La pollution lumineuse reste contenue à quelques secteurs, du fait du caractère rural du territoire.

La qualité de l'air est aussi, de façon périodique, dégradée par l'utilisation de certains produits (exemple : fongicides dans le milieu agricole). Cependant, la qualité de l'air du territoire est globalement bonne en raison d'une tonalité rurale forte.

En ce qui concerne la gestion des déchets, le territoire du SCOT du Sud Gironde répertorie différents structures et équipements assurant la collecte et le traitement des déchets : 11 déchetteries, 2 centres de tri, 2 plateformes de compostages et 3 centres de transfert. Il est important de noter, que depuis ces dernières années, les pratiques des ménages évoluent favorablement sur le territoire : la production d'ordures ménagères s'est réduite sensiblement tandis que les gisements issues du tri sélectif augmentent, permettant ainsi une meilleure valorisation des déchets.

3- UNE ATTRACTIVITE INEGALE DU SUD GIRONDE, REFLET D'UN TERRITOIRE A LA DYNAMIQUE CONTRASTEE

A- LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

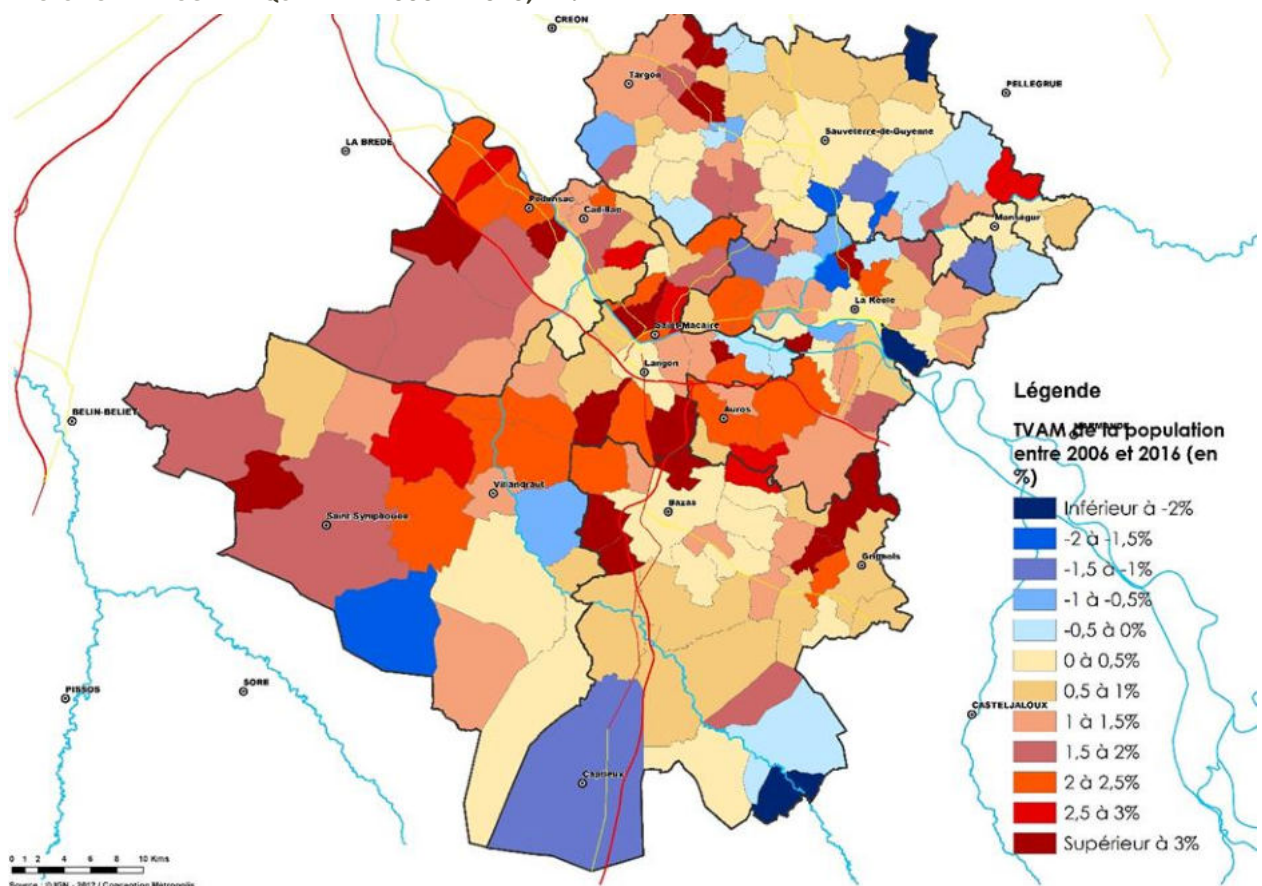
Le territoire du SCoT Sud Gironde a vu sa population augmenter de 23 % entre 1999 et 2014 pour atteindre près de 122000 personnes. Cette hausse s'inscrit dans la tendance générale du Sud Ouest de la France.

Concernant l'âge des populations, les personnes entre 50 et 65 ans ont vu leur nombre augmenter en raison du cadre de vie agréable et durable que propose le territoire pour des gens approchant de l'âge de la retraite. A l'inverse, la part des 15-35 ans diminue, le territoire n'offrant pas, à l'heure actuelle, une diversité de formations et d'emplois suffisante pour permettre à sa jeune population de se sédentariser.

La hausse de la population est due à un solde naturel (plus de naissances que de mortalité) et migratoire (arrivée de nouveaux habitants) au cours de ces dix dernières années. L'arrivée des nouvelles populations s'observe surtout dans les communes à l'ouest du territoire et celles en périphérie des grandes voies de communication (autoroute), plus attractives pour les jeunes actifs en raison de la proximité de l'aire métropolitaine bordelaise.

La population active se distingue par une forte proportion d'ouvriers (28%), d'employés (28%) et de professions intermédiaires (23%). Les agriculteurs, dont l'activité dominait dans les années 1970, ne représentent aujourd'hui que 3% des actifs.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ENTRE 2006 ET 2016, EN %

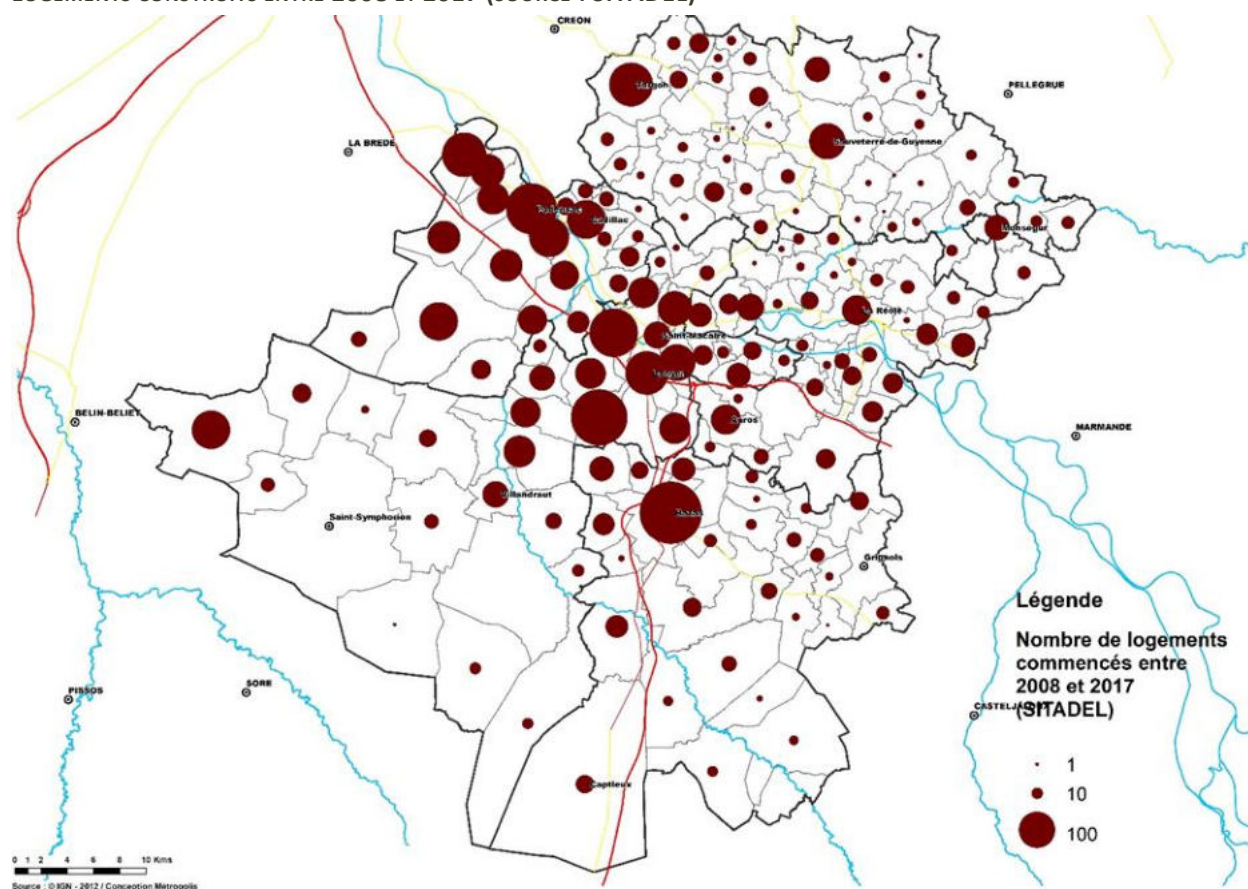


B- LOGEMENT ET DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION

Afin de répondre à l'attractivité du département girondin et l'aire métropolitaine bordelaise, près de 5500 logements ont été produits entre 2007 et 2018. Cette production, particulièrement ciblée sur certaines parties du Sud Gironde est notamment due à :

- Une forte demande en foncier constructible ;
- Une disponibilité nouvelle du foncier constructible avec une libération de terrain en raison de la crise économique viticole ;
- Un coût attractif du foncier.

LOGEMENTS CONSTRUITS ENTRE 2008 ET 2017 (SOURCE : SITADEL)



La part des résidences principales s'établit à plus de 86%. Entre 2009 et 2014, le type de logements construits a été principalement des logements individuels (3599 contre 659 appartements). 31% des logements construits depuis 2010 sont des T5 ou plus, pour 40% de T4.

La part de logement « médiocre » (logement ne présentant plus les caractères d'habitabilité en raison des matériaux utilisés et de la vétusté) représente 5,9 % de l'ensemble du parc à l'échelle du SCoT.

Le Sud Gironde comptait en 2014 près de 5800 logements vacants (source : INSEE), soit environ 10% du parc de logements (taux départemental : 6%). Seules les Communauté de Communes Convergence Garonne et du Sud-Gironde disposent de taux de vacance inférieure à 10%.

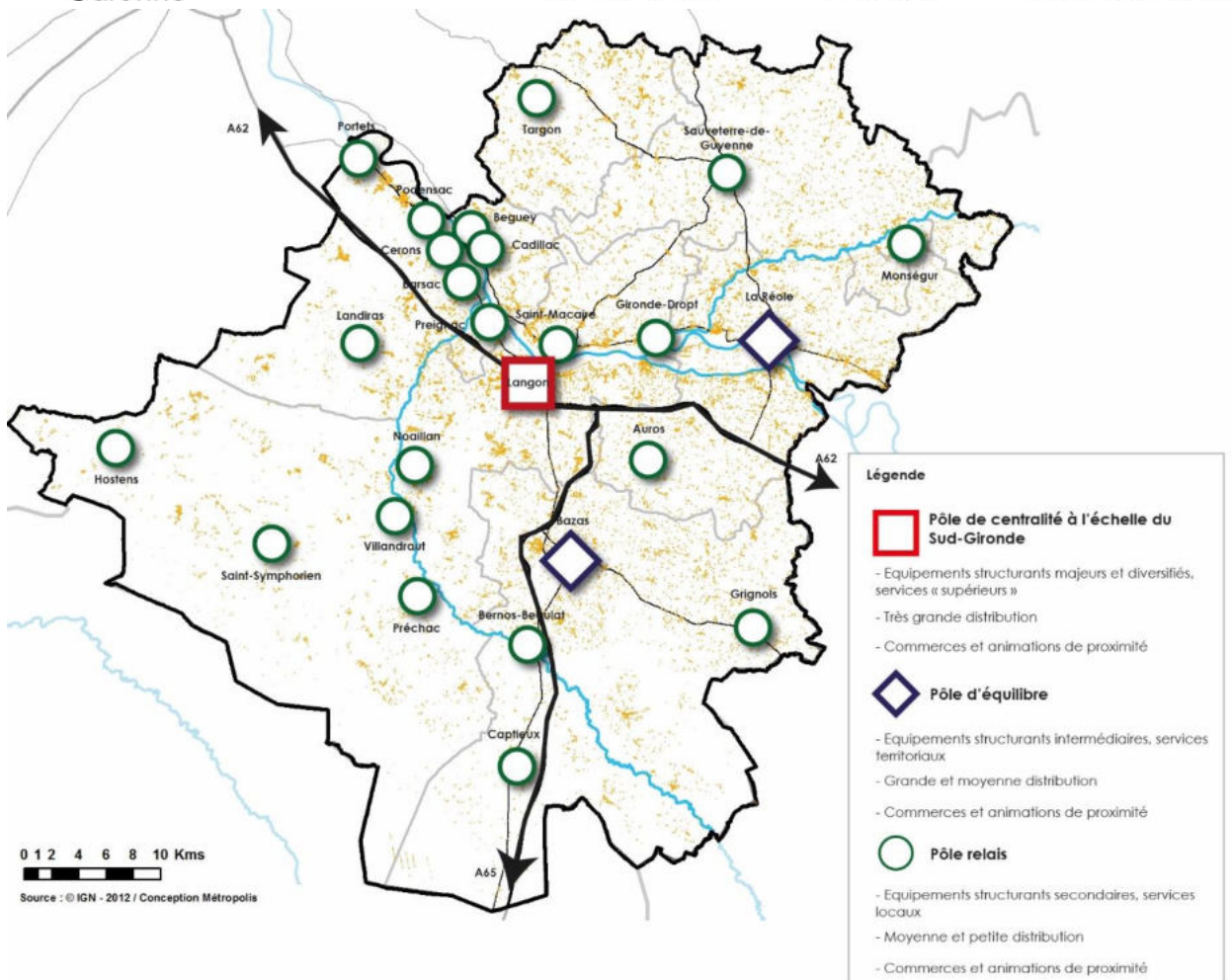
Le parc locatif social est peu présent sur le territoire avec moins de 5% d'HLM en 2014. Cependant, le parc a évolué de plus de 23% entre 1999 et 2010. D'après les données disponibles de 2012 à 2016, cette dynamique a chuté, de façon bien plus amplifiée que la baisse de la dynamique du marché global de logement. Ainsi, entre 2012 et 2016, le stock de logements a augmenté de 89 unités.

C- EQUIPEMENTS ET SERVICES COUVRANT LE SUD GIRONDE

La couverture d'équipements et de services est bonne sur le territoire du Sud Gironde, notamment pour les services et équipements de proximité (poste, maçon, coiffeur, boulangerie, médecin généraliste, pharmacie, école maternelle, etc.) et intermédiaires (collège, école de conduite, magasins de meubles, etc.). Ils sont associés à la gamme supérieure, plus rare (cinéma, maternité, hypermarchés, lycée, ...).

Les tissus commerciaux sont les plus présents dans les communes de Langon, La Réole et Bazas. Le commerce de détail s'organise autour d'une offre alimentaire de proximité qui maille territorialement le périmètre du Sud Gironde.

Gamme des équipements et services
Sources : INSEE BPE 2016



D- QUEL DEVELOPPEMENT FUTUR : PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Au regard du développement démographique qu'a connu le Sud Gironde en l'espace d'une décennie, des mutations structurelles engendrées, des nouveaux usages constatés et des besoins nouveaux qui sont apparus, il est fondamental que le SCoT du Sud Gironde soit un outil d'anticipation pour organiser et structurer son territoire d'ici à l'horizon 2035.

Toutes les hypothèses de croissance mettent en lumière la poursuite d'une croissance démographique dans le Sud Gironde pour les années à venir. La question n'est donc pas de savoir s'il y aura croissance démographique mais plutôt dans quelles proportions.

Cette prospective ne tient pas compte des choix politiques qui seront opérés en termes de développement sur le territoire.

Les évolutions passées amènent à considérer 4 hypothèses plausibles, l'hypothèse de baisse démographique pouvant raisonnablement être écartée :

- Une hypothèse de dynamique démographique faible, essentiellement connue avant les années 1990 et le desserrement de la métropole bordelaise, avec des taux de croissance annuels moyens oscillant entre 0,15% et 0,31%. Il sera pris en considération la tendance lissée 1968-2016 (TVAM de **0,47%**) comme hypothèse basse.
- Une hypothèse moyenne, représentant l'attractivité moyenne connue au cours des 25 dernières années (1990-2016) et plus récemment (2011-2016). Il pourra être pris comme hypothèse théorique un TVAM de **0,80%**.
- Une hypothèse plus forte, notamment connue ces 10 dernières années avec des TVAM de près de **1,16%**.
- Une hypothèse soutenue, considérant les plus fortes dynamiques connues encore récemment (2006-2011 et lissée sur 1999-2016) avec un TVAM de **1,23%** qui sera pris comme base de travail dans ces hypothèses théoriques.

Selon les hypothèses théoriques prospectives, le territoire du SCoT Sud Gironde pourrait accueillir entre 9500 et 24000 habitants entre 2020 et 2035, nécessitant la mise sur le marché de 6275 à 12686 logements.

D'ici 2035, ces hypothèses porteraient la population entre 142000 et 160000 habitants environ.

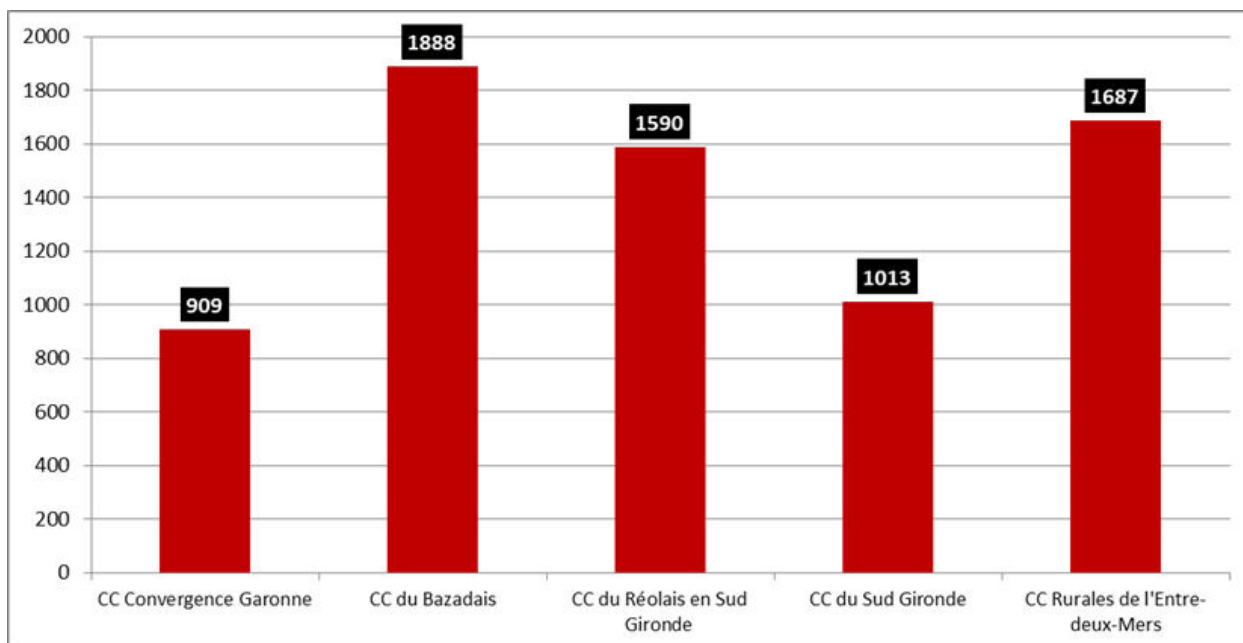
4- UN TERRITOIRE CONNAISSANT DES MUTATIONS SPATIALES FORTES

A- CONSOMMATION D'ESPACES PASSEE

CONSOMMATION D'ESPACES PAR TYPES DE SOLS ET DESTINATIONS DES CONSTRUCTIONS ENTRE 2005 ET 2014, EN HECTARES

	Agricole	Artisanal, Commercial ou Industriel	Equipements publics	Habitat	Services	Carrières
Espaces naturels, agricoles et forestiers	48,8	108,1	187,7	863,7	21,6	13,9
Espaces artificialisés	6,4	14,3	16,0	112,4	0,9	0,0
Rapport	88% / 12%	88% / 12%	92% / 8%	88% / 12%	96% / 4%	100% / 0%

SURFACE MOYENNE CONSOMMEE POUR UNE HABITATION EN SUD GIRONDE ENTRE 2005 ET 2014, EN M²



B- ANALYSE SENSIBLE DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

La richesse du Sud Gironde est de s'appuyer sur un urbanisme traditionnel varié (airial, bastide...) qui illustre les identités urbaines caractéristiques du Sud Gironde. Le choix de l'habitat individuel a amené le plus souvent à isoler les constructions par rapport au voisinage (recherche d'espace, de tranquillité...). De plus, les habitations ne suivent plus une logique de représentation (différentes formes de bâti) ni d'implantation, les constructions n'étant pas conçues en fonction de leur lieu d'implantation.



LOTISSEMENT EN COURS D'AMENAGEMENT A LOUCHATS



DIFFERENTES FORMES PAVILLONNAIRE A ST-FELIX DE FONCAUDE

L'habitat collectif s'est quant à lui développé dans les secteurs où la demande fut la plus forte, comme à Langon. Néanmoins, à l'instar de l'habitat individuel, ce type d'habitat ne s'est pas toujours intégré aux formes urbaines locales.

Si les formes traditionnelles et la proximité de l'agglomération bordelaise peuvent séduire, la pression foncière et démographique peut amener à une dégradation de certains sites aux abords des polarités urbaines en raison d'une banalisation des paysages (lorsque l'urbanisation ne prend plus en compte l'identité de son lieu d'implantation). Cette banalisation sur certains secteurs s'est accompagnée d'un étalement de l'urbanisation important sur de nombreuses communes du fait d'une pression foncière notable.

Les documents d'urbanisme (carte communale, PLU) ont été élaborés en priorité sur les communes subissant le plus de pressions foncières. Les communes les moins accessibles ou les plus éloignées de la métropole bordelaise sont pour beaucoup encore soumises au Règlement National d'Urbanisme (principe d'une constructibilité limitée).

Pourtant, des collectivités du Sud Gironde engagent aujourd'hui des efforts afin de développer un projet urbain cohérent avec son territoire. Par exemple, on observe une volonté d'inscrire les nouvelles zones d'activités dans les paysages avec l'implantation de plantes locales, la création de fossés, etc. On peut noter également l'émergence de projets intégrés à l'environnement (éco-quartier) sur certaines communes. Les collectivités s'imprègnent au fur et à mesure de l'intérêt de construire en lien avec l'héritage urbain et paysager du territoire qui s'était peu à peu perdu avec le développement d'une urbanisation standardisée.

La prise en compte du logement comme facteur majeur de la maîtrise de la consommation d'espaces est indéniable au regard du poids qu'il a représenté sur cette consommation au cours des dix dernières années (88%). De fait, le SCoT doit garantir un projet qui concilie à la fois, l'accueil de nouvelles populations et une densité réfléchie des logements dans l'objectif de maîtriser la consommation d'espace.

5- UNE ECONOMIE RURALE EN MUTATION

A- LES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR

La communauté de communes du Sud Gironde, qui accueille et fournit près de 9000 emplois, constitue un pôle économique majeur. Elle est suivie par la communauté de communes Convergence Garonne (6500 emplois) puis par celle du Réolais en Sud Gironde (5660 emplois).

La localisation des entreprises confirme ces mêmes polarités économiques. Une très grande partie des entreprises du territoire sont de petites tailles : sur 13500 établissements recensés fin 2014, 70% ne compte aucun salarié et 24% en ont moins de dix.

Le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche concernent 15 % des emplois, et les industries (travail du bois, industrie du papier, imprimerie, ...) représentent 10% du volume d'emplois.

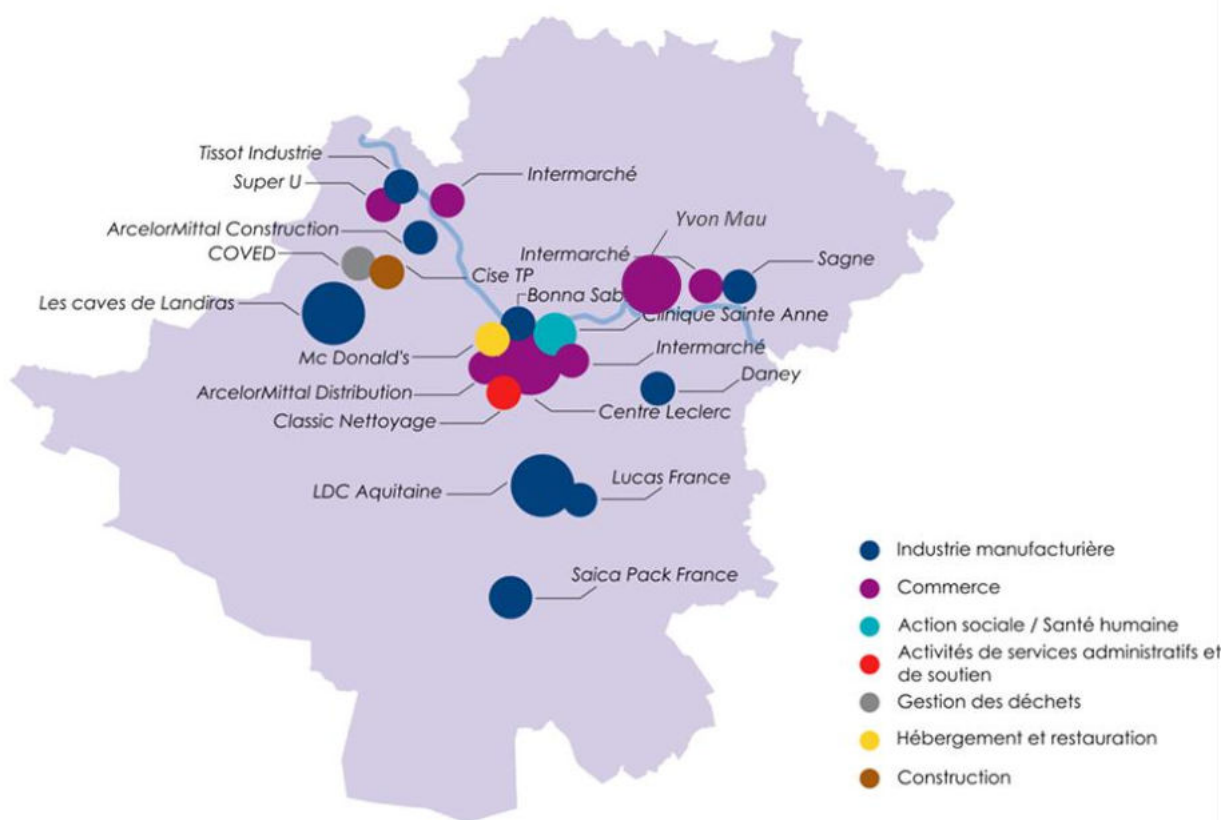
L'activité présentielle correspond aux activités locales produisant des biens et des services pour les personnes présentes dans le secteur. Ainsi :

- L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représente 34% du total des emplois ;
- Le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration : 32% ;
- La construction : 9%.

Les principaux établissements

Sources : Annuaire CCI 2017 / Traitement CODE 2018

Tranche d'effectifs salariés

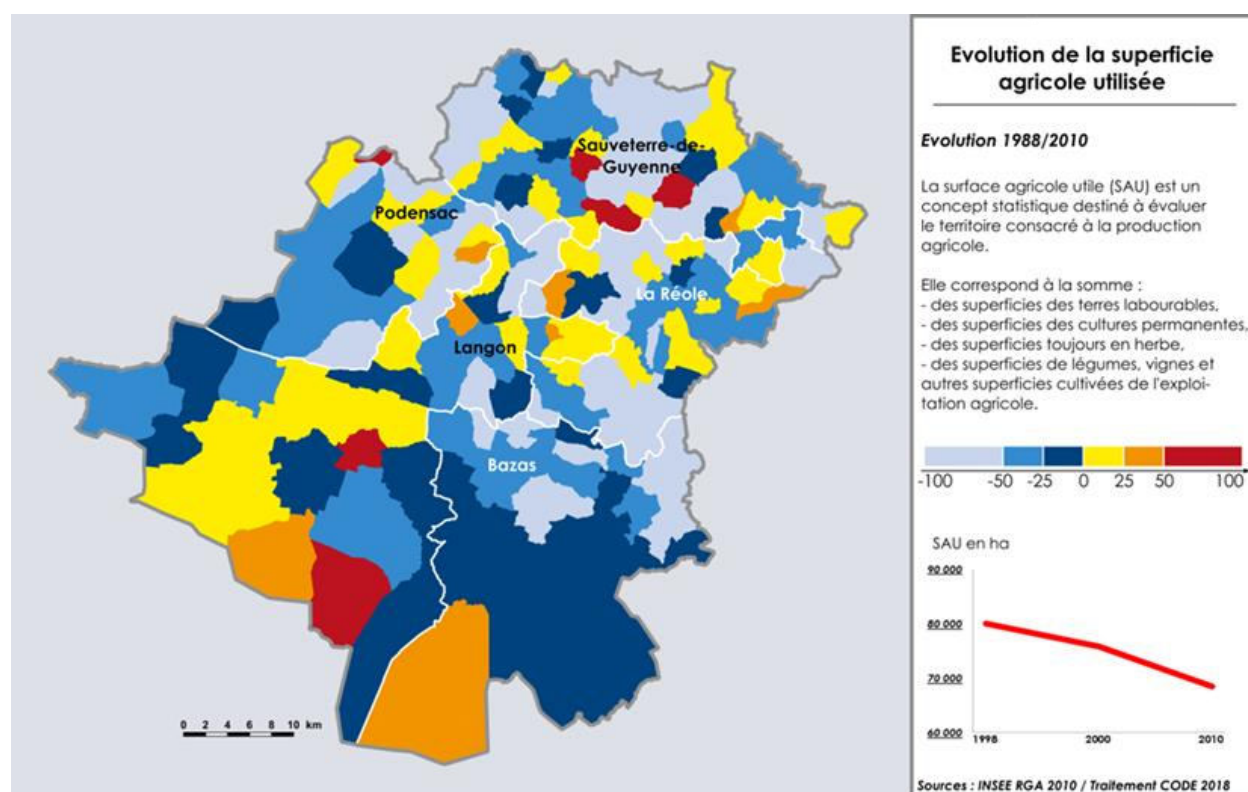


Depuis le début des années 2000, on a pu constater une hausse non négligeable d'environ 17% du nombre d'emplois sur le Sud Gironde, soit 5 850 emplois créés. Cette augmentation est issue de l'évolution très positive de la sphère présenteielle (activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes) qui regroupe en 2014, plus de 25 000 emplois sur le territoire contre moins de 15 000 emplois pour la base productive (les activités non-présentielles produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère).

B- AGRICULTURE, VITICULTURE ET SYLVICULTURE : DES PILIERS ECONOMIQUES QUI SE FRAGILISENT ET SE MODERNISENT

30% de la superficie du territoire est en Surface Agricole Utile (surface utilisée pour la production agricole) soit 76 500 hectares (SAU moyenne de 30 ha). Près de la moitié est consacrée à la vigne, 23% aux cultures de céréales et oléagineux, 20% aux prairies et 2% aux cultures « fruits/légumes ». En 10 ans, 10% de la SAU a été perdue (5% en moyenne départementale), notamment au nord du territoire.

L'âge moyen des exploitants agricoles est de 53 ans et 45% des chefs d'exploitations ont dépassé 55 ans, ce qui posera un problème de succession des exploitations dans les dix ans à venir. Sur les dix dernières années, le Sud Gironde a perdu près de 30% de ses exploitations agricoles (toute orientation confondue), bien que les exploitations viticoles et de grandes cultures semblent mieux résister.



Notons que les circuits courts tendent à se développer : en 2010, 10% des agriculteurs du Sud Gironde le pratiquent, avec des productions variées (produits animaux, légumes, œufs/volailles, miel...) et une rentabilité intéressante (de l'ordre de 50% de leur chiffre d'affaire).

Concernant la viticulture, la quasi-totalité du Sud Gironde est bénéficiaire de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Bordeaux ». Près de 1 650 exploitations viticoles sont recensées sur le territoire du SCOT. 70% des viticulteurs du territoire pratiquent la vente directe. Entre 2000 et 2011, si les territoires autour

du Bazadais et du Réolais en Sud Gironde ont connu une très forte réduction des surfaces viticoles (parfois de plus de 50%), la dynamique est sensiblement inversée sur une grande partie de l'Entre-Deux Mers.

Notons également le développement des grandes cultures, notamment la maïsiculture, dans la vallée de la Garonne et des landes girondines et l'élevage bovin dans les prairies bazadaises (Label Rouge et Identification Géographique Protégée).

Concernant le secteur sylvicole, son importance dans l'économie locale s'appuie sur un taux de boisement moyen du Sud Gironde de 53% mais avec de fortes disparités au sein du territoire.

La forêt privée représente plus de 98% de la surface forestière. Il existe de nombreux petits propriétaires (82% d'entre eux possédant une parcelle boisée de 0 à 4 ha). Le Pin maritime domine le massif landais (91%) tandis que sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers, les feuillus sont prépondérants (98% des boisements).

En 2010, le bois d'œuvre (meubles, ...) représentait 47% du total des prélèvements forestiers en Gironde, le bois d'industrie (papier, ...) 48%. Le bois énergie ne représentait seulement 1% des volumes prélevés, mais ce ratio pourrait évoluer car le bois-énergie constitue une nouvelle opportunité dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement et de politiques (inter)nationales visant la transition énergétique.

Suite aux tempêtes de 1999 et 2009, une grande partie du capital forestier a été détruite, entraînant à long terme une pénurie de bois du fait notamment de l'absence de certaines classes d'âge de peuplements forestiers (destruction par les tempêtes) et de la fin de l'exploitation des chablis. Aussi, une volonté de diversification s'est engagée avec pour corollaire la mise en œuvre de différentes réponses visant l'innovation : pôle de compétitivité « Xylofutur » (pour favoriser l'émergence de projets de recherche-développement innovants), Cap Forest (rassemblement de divers partenaires dans les domaines de la recherche, de la formation et du transfert de technologie) et le groupement d'intérêt scientifique Groupe Pin maritime (promotion, création et diffusion des variétés améliorées de pin maritime en termes de productivité et de qualité).

C- LE SECTEUR TOURISTIQUE : UNE ECONOMIE ET DES PRODUITS A RENFORCER ET COORDONNER

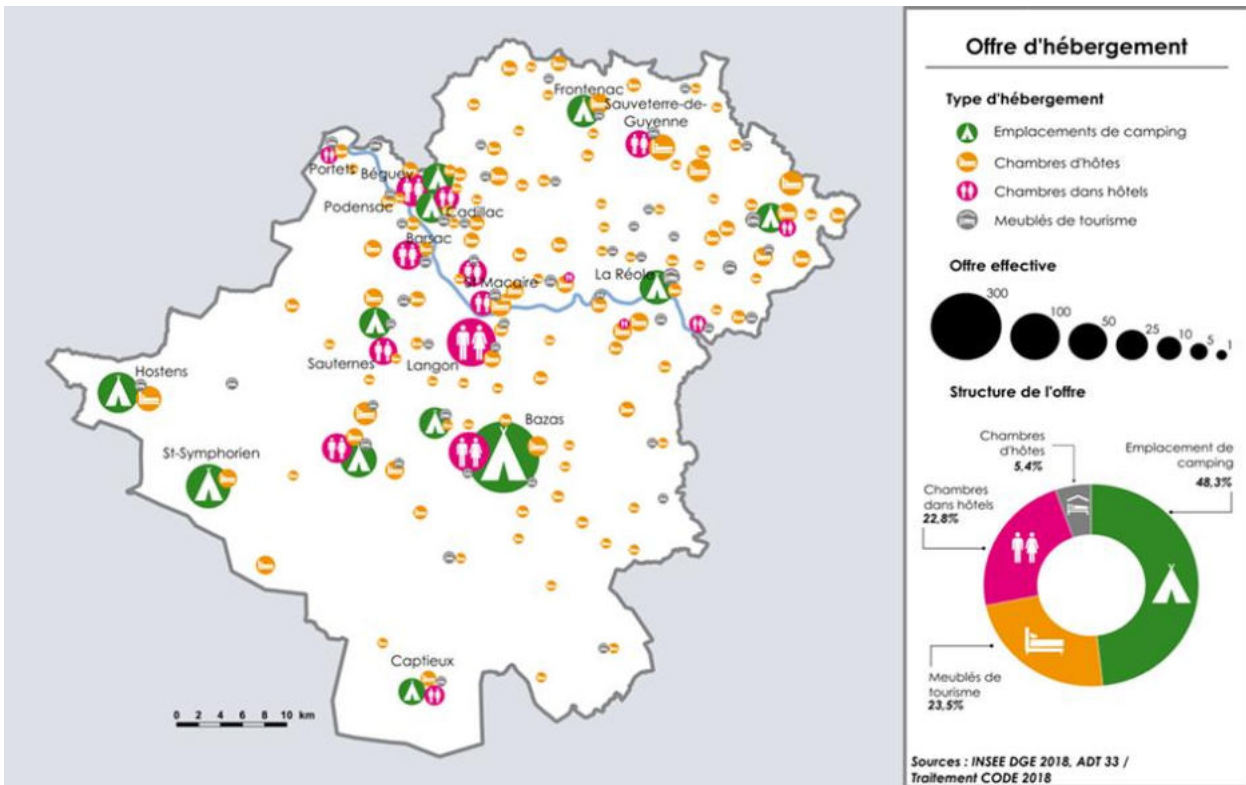
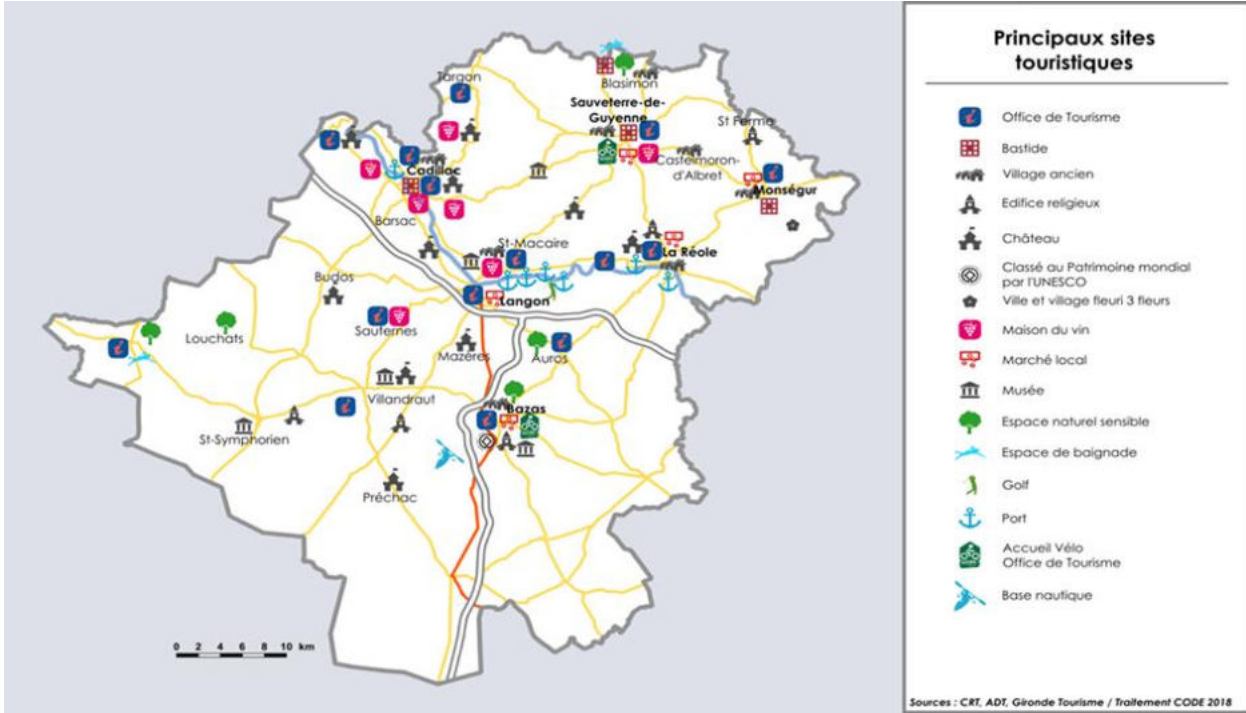
Le territoire du SCOT Sud Gironde possède plusieurs atouts favorables à l'activité touristique :

- Les espaces naturels et pôles environnementaux (vignoble, forêt du sud, coteaux le long de la Garonne, ...);
- Le patrimoine historique et architectural (Châteaux de Cadillac Préchac/Cazeneuve, bastides de La Réole, ...);
- Les sites d'animation et les modes de découverte du territoire (base de loisir de Blasimon et d'Hostens, pistes cyclables, ...).

L'œno-tourisme (tourisme autour du vin) est une pratique en développement sur une fraction importante du Sud Gironde. Elle permet à 70% des châteaux de pratiquer de la vente directe et quelquefois de l'accueil/hébergement/restauration.

Le réseau de circulations douces (pistes cyclables, chemins de randonnées) connaît un accroissement important. Les liaisons douces constituent localement des réseaux alternatifs à la voiture pour les transports quotidiens et une attractivité touristique certaine. Par ailleurs, une nouvelle activité touristique, la croisière fluviale, est en voie de structuration/émergence sur la Garonne (et par conséquent sur le périmètre sud girondin) et devrait bénéficier dans un futur très proche aux différents sites sud girondins.

Concernant l'offre en hébergement, le Sud Gironde se singularise par une offre essentiellement structurée autour des campings (48% de la capacité d'accueil du territoire) et des hôtels (27%), répartie principalement sur Bazas, Langon/St Macaire, Sauveterre de Guyenne, Cadillac/Beguey, Cérons, Villandraut, St Symphorien, Captieux, Monséguir, etc. L'accueil de groupes (ex : une cinquantaine de personnes d'un seul tenant) est difficile à l'heure actuelle.



D- LES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : UNE COHERENCE QUALITATIVE ET GEOGRAPHIQUE A APPREHENDER

L'ensemble du territoire du SCOT est maillé de zones d'activités et de sites économiques, généralement mixtes, quant à leur contenu, et de nature assez hétérogène, tant dans la qualité que l'entretien général. 3 logiques distinctes peuvent se dégager au sein du territoire du SCOT :

- Une première logique axiale « Val de Garonne » se dégage, tant le long de l'A62 que de la D1113, au sud de la Garonne puis après Langon, au nord du fleuve, le long de cette infrastructure.
- Une autre logique, davantage orientée « nord/sud », notamment en valorisation de l'axe A65, de dessine.
- Une logique « Entre-Deux-Mers », structurée en partie autour de la D671.

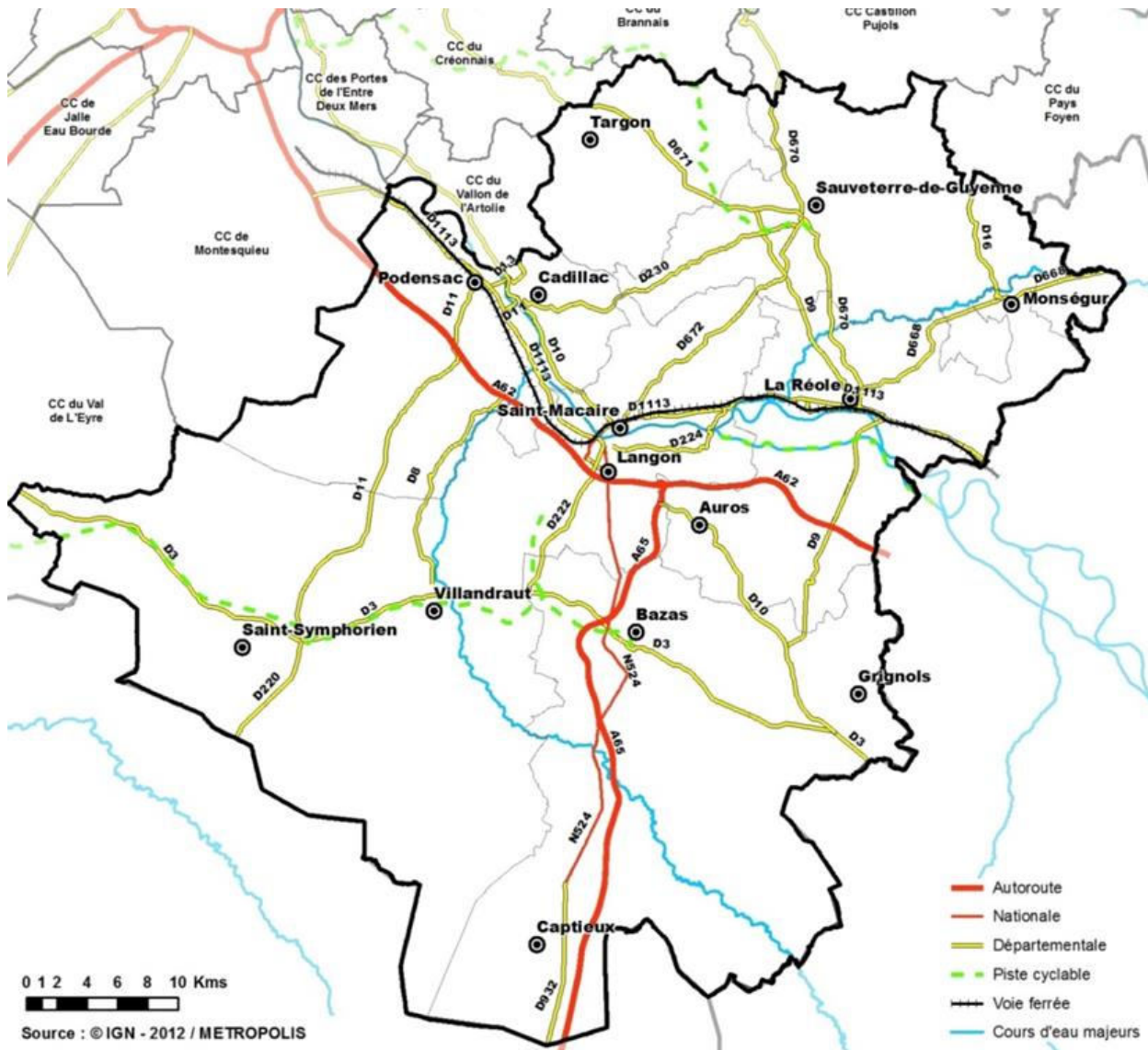
En synthèse générale de l'analyse des indicateurs et mutations économiques du Sud Gironde, et ce en y intégrant les études de la DATAR et de l'INSEE sur la typologie des « campagnes françaises » (2012) qui cumulent une série de données (économiques, démographiques, sociales...), il est possible de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

- Un arc occidental de « développement » et de périurbanisation se dessine, au regard de l'addition de plusieurs facteurs :
 - o Diversification et résidentialisation de l'économie,
 - o Croissance démographique et résidentielle,
 - o Élévation des revenus,
 - o Rajeunissement des actifs,
 - o Offre accrue de services et commerces,
 - o Confirmation de pôles d'emplois influents et en développement,
 - o Navettes domicile/travail quotidienne conséquente ;
- Un arc de fragilité et/ou de ruralité se confirme (sud-est/nord-est) du fait de :
 - o L'éloignement des pôles d'emplois « tertiaires et résidentiels » influents,
 - o Du vieillissement de la population,
 - o De la faible densité,
 - o De revenus et de niveaux de qualification moindres,
 - o De relations domicile-travail généralement « infra-territoriale »

Et de proximité et d'une activité économique orientée principalement vers l'agriculture et la sylviculture.

6- SE DEPLACER EN SUD GIRONDE

Tous les modes de transports sont présents sur le territoire du SCoT du Sud Gironde, même si ce dernier n'est pas desservi de manière égale. Ainsi le territoire des Landes girondines (au sud) et de l'Entre-deux-Mers (au nord) ne bénéficient pas d'axes majeurs de communication se raccordant au langonnais.



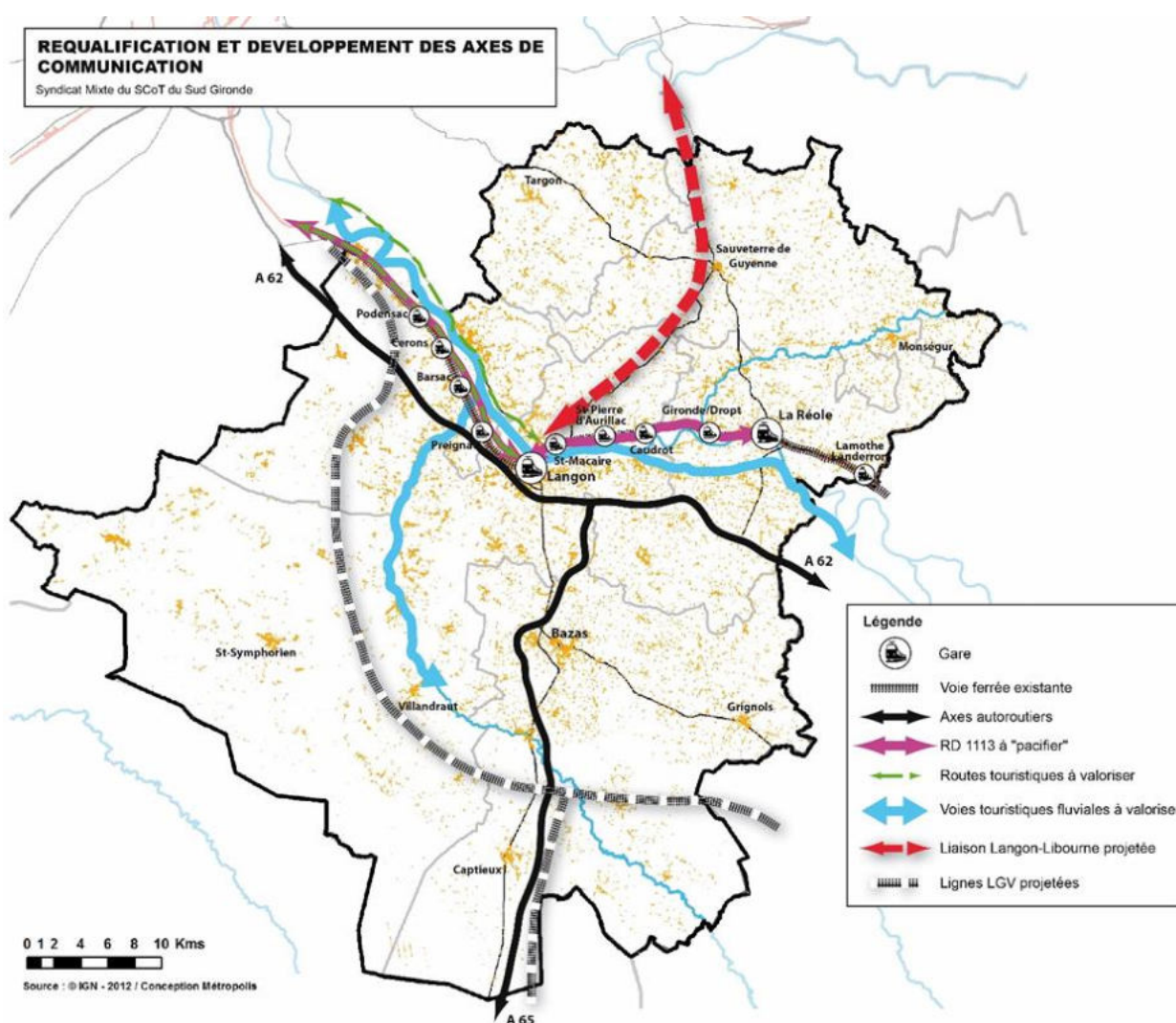
On remarque par ailleurs que le prix moyen des terrains et des constructions est plus élevé près des principaux axes de communication et à l'ouest du territoire. Néanmoins, le prix moyen au m² des transactions sur le territoire est relativement bas comparé avec les autres territoires du département de la Gironde.

L'attractivité du territoire a entraîné une artificialisation du sol importante.

Le Sud Gironde est organisé selon un axe « est/ouest » par une série d'infrastructures routières qui assurent une relation géographique entre l'agglomération bordelaise et les territoires situés à l'est (Marmande, Agen, Toulouse). En « nord/sud », d'autres axes routiers existent mais sont utilisés de façon plus « interne » sur le territoire du SCOT.

Le territoire du Sud Gironde est situé sur l'axe ferroviaire « Bordeaux-Toulouse » et est desservi par le TER Bordeaux-Marmande. La fréquentation de cette liaison, l'une des plus attractives d'Aquitaine, est en fort développement et constitue un atout indéniable. Par ailleurs, le territoire est potentiellement concerné par deux projets d'infrastructure ferroviaires à Grande Vitesse (GPSO : « Grand Projet Ferroviaire du Sud-ouest ») :

- La LGV Bordeaux-Toulouse (à priori maintenue dans les grands projets d'infrastructures ferroviaires nationales) ;
- La LGV « Bordeaux-Hendaye-Espagne » (n'a pas été retenue parmi les infrastructures ferroviaires prioritaires et été renvoyé après 2030).
- En ce qui concerne les déplacements quotidiens (domicile/travail), 69% restent travailler sur le territoire du SCOT : celui-ci constitue donc un fournisseur d'emploi important pour ses actifs territoriaux.



Le territoire du SCoT se caractérise par une desserte inégale par les transports en commun (TC). Les TC sur le Sud Gironde sont organisés par la région Nouvelle-Aquitaine : 14 lignes « Trans Gironde » desservent quotidiennement les différents territoires du SCOT. Toutefois, certains secteurs sont dépourvus de transports collectifs compte tenu de la faible densité de population : une partie importante des landes girondines (Villandraut, Uzeste, Préchac...), une partie « sud orientale » du territoire (Aillas, Auros...) et « nord orientale » (Monsegur par exemple).

Un service de transport à la demande (TAD) s'est développé en parallèle des lignes régulières par quelques communautés de communes (Sud Gironde notamment). Ce type de transport permet de répondre aux besoins plus spécifiques de certaines catégories de la population.

La Garonne peut constituer, potentiellement, un axe de déplacement et de communication, tout en étant vecteur d'attractivité (notamment touristique).

7- RESTITUTION DE LA 1^È VAGUE DE CONCERTATION

Ce chapitre porte sur les ateliers de concertation citoyenne mis en œuvre durant la phase de diagnostic territorial. Quels sont les constats qui retiennent l'attention des acteurs présents lors des ateliers ? Comment réagissent-ils à la définition des premiers enjeux de développement du Sud Gironde ?

La première vague d'ateliers s'est déroulée au printemps 2013, après les six premiers mois de la phase de diagnostic territorial. Son objectif initial était d'intégrer la population à l'élaboration du SCoT dès sa première phase, en proposant un échange de points de vue sur les principaux constats thématiques du diagnostic établi.

Les questions abordées furent les suivantes :

- Questions sur la relation entre le SCoT et les autres documents d'urbanisme, en particulier les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), au nombre de 52 sur le territoire, et les cartes communales (71) ;
- Questions sur l'efficacité des SCoT
- Question sur la légitimité du SCoT
- Question sur l'avenir électoral proche du SCoT
- Questions sur la Trame Verte et la Trame Bleue
- Question sur l'économie locale et l'urbanisation

A côté des questions posées, les ateliers de concertation ont permis de mettre en débat les premiers constats formulés par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Nous présentons ci-dessous l'ensemble des constats sur lesquels les participants ont mis l'accent :

- *Etat Initial de l'Environnement* : le retard de l'assainissement collectif
- Les « accroches identitaires du Sud Gironde »
- Un territoire en évolution :
 - o La standardisation des paysages,
 - o L'importance de la vacance des logements en centre-ville,
 - o La faiblesse des logements pour les jeunes,
 - o La quasi-inexistence des logements d'urgence,
 - o La grande consommation d'espace dédiée à l'urbanisation,
 - o La tension entre la viticulture et le développement urbain,
 - o La croissance démographique importante sur la partie Est du territoire et le long de la Garonne
- Les perspectives d'évolution démographique,
- Le grand contournement de Bordeaux,

- Une politique de l'énergie qui doit être davantage mise en débat,
- Le faible développement du numérique.

La deuxième vague d'ateliers est intervenue à l'automne 2013, en fin de diagnostic. Son objectif était d'inviter la population à se projeter dans l'avenir en lui demandant de réfléchir et de réagir aux premiers enjeux du développement du territoire définis lors de deux séminaires de travail avec les élus. Comment les acteurs, dans leur diversité, pensent-ils le développement du territoire ? Comment définissent-ils ses enjeux pour les années à venir ? Quels sont ses atouts et quelles sont ses faiblesses ? Cette deuxième vague d'ateliers a permis aux élus de commencer à discuter des grands axes du projet politique. Nous présentons ci-dessous l'ensemble des enjeux sur lesquels les participants ont mis l'accent.

- Un Sud Gironde multipolaire : quel est le juste équilibre à trouver en matière de développement ?
 - o Prendre en compte une organisation décentralisée du territoire
 - o Définir la Garonne comme un carrefour de développement
 - o Veiller à un juste équilibre pour l'accueil de nouvelles populations et l'installation d'activités porteuses d'emplois... ou continuer à accueillir de nouvelles populations pour « faire venir » la formation et l'emploi ?
- Un sud Gironde attractif : comment accueillir et « accompagner » les résidents ?
 - o Définir la nature des logements et la densité à produire dans les nouveaux logements ?
 - o Conforter l'offre existante de formations et offrir des formations plus riches, plus qualifiantes, répondant mieux aux attentes des entreprises locales
 - o Retenir la population jeune en pérennisant les emplois existants et en lui offrant localement de nouveaux emplois
 - o Faciliter les démarches de réhabilitation de l'habitat pour attirer davantage une population jeune
 - o Assurer une « bonne prise en charge » des personnes âgées
 - o Faciliter l'installation de la population âgée en centre-ville
- Se déplacer en Sud Gironde : comment atténuer les déséquilibres du territoire en matière d'accessibilité aux grands équipements et infrastructures du territoire ?
 - o Développer le « transport à la demande » à l'échelle des Communautés de Communes
 - o Intégrer l'aménagement de grandes infrastructures comme la LGV et peser sur l'organisation de la potentielle relation routière entre Langon et Libourne
- La ruralité comme levier de développement : quelles orientations pour l'agriculture/sylviculture ?
 - o Ne pas accentuer le mitage des terres au détriment des surfaces agricoles
- Vers quelle diversification du développement économique : comment concilier diversification, cohérence et solidarité territoriale ?
 - o Développer le réseau internet et les réseaux numériques pour faciliter l'installation de nouvelles entreprises et la création d'emplois qualifiés
 - o Revitaliser les centres-bourgs en difficulté
 - o Améliorer la structure routière pour attirer les entreprises
 - o Réfléchir à un lieu de télétravail, susceptible d'intéresser la population jeune

- Un Sud Gironde riche de son terroir et de ses ressources : quelles politiques énergétiques et de gestion des ressources mettre en œuvre ?
 - Utiliser davantage les énergies locales
 - Prendre des mesures incitatives ou coercitives ?
 - Développer les énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire
 - Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux superficielles en travaillant prioritairement sur les rejets domestiques issus de l'assainissement (collectif et individuel)
- Un Sud Gironde riche d'identités... : comment donner de la lisibilité en matière de politique touristique ?
 - Développer l'offre en hébergement touristique

Envoyé en préfecture le 26/02/2020

Reçu en préfecture le 26/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200078335-20200218-2020_1-DE

3. Explications des choix retenus

1- MOTIVATIONS DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PADD

Le diagnostic a mis en évidence un certain nombre de phénomènes et de caractéristiques qui ont guidé la définition de 3 hypothèses distinctes de développement reflétant le contexte propre au territoire couvert par le SCoT Sud Gironde et permettant de répondre aux grandes questions mis en évidence par le diagnostic et les ateliers de concertation préalablement explicités dans la partie précédente.

Au-delà des enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement, il convient de préciser plus spécifiquement les enjeux explicités par l'Inter-SCoT Girondin, l'Etat ou encore le Parc Naturel Régional des Landes qui ont également été pris en compte dans la réflexion et les choix réalisés pour élaborer le projet de territoire du SCoT Sud Gironde.

A- 4 HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT POUR LE SUD-GIRONDE A L'HORIZON 2035

S'appuyant sur ces enjeux thématiques, la combinaison des réponses à ces interrogations a conduit à 3 scénarios contrastés, plus un scénario tendanciel, dans une démarche transversale, globale et multifactorielle.

Les éléments de perspectives à considérer reposent sur :

- La prospective de développement démographique à l'horizon 2035, fixant des ordres de grandeur et une répartition spatiale,
- En lien direct avec les scénarios de développement démographique, il s'agit de considérer le nombre et la répartition spatiale des logements à produire pour l'accueil de ces nouvelles populations,
- Les scénarios présentent également différents choix de formes urbaines (s'appuyant sur une surface moyenne consommée par logement) et donc de consommation d'espace induite à l'échelle du territoire du SCoT Sud Gironde,
- Le volet économique est également pris en considération, chaque scénario traduisant une dynamique économique différenciée traduit par un indicateur de concentration d'emploi à l'échelle du territoire du SCoT Sud Gironde,
- Enfin, l'impact environnemental est pris en compte en fonction des variables ajustées selon les scénarios. Cet impact environnemental est synthétiquement appréhendé sous la forme d'une échelle de valeur, que cet impact soit très négatif à très positif.

Les variables présentées dans ces scénarios permettent d'afficher une ambition plus ou moins volontariste selon les thématiques permettant d'engager des débats, les points de consensus et de désaccord afin de construire un projet de territoire commun.

Ce projet de territoire s'articule également autour d'éléments invariables, de contraintes spatiales et fonctionnelles (espaces naturels et paysagés protégés, prise en compte des risques, servitudes diverses, cadre règlementaire et législatif...), que ces scénarios ne relèvent pas spécifiquement puisqu'ils s'imposent au projet de territoire.

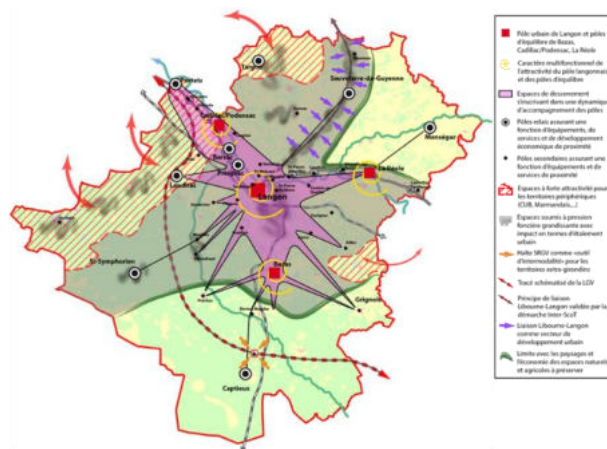
Afin d'accompagner, d'illustrer et de faciliter les échanges entre les élus, la motivation des choix s'est articulée autour de quatre alternatives de développement pour les années à venir. Ces scénarios, par certains aspects volontairement « caricaturaux », avaient pour ambition de faire réagir et de poser les bases des premières orientations acceptables pour l'ensemble du territoire du SCoT Sud Gironde. Aucun de ces scénarios ne se voulait satisfaisant, chacun présentait des inconvénients et des ambitions différentes.

A travers le travail réalisé dans ce cadre, chacun des élus présents a pu définir des axes de développement à faire apparaître dans la future feuille de route du territoire que représentera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

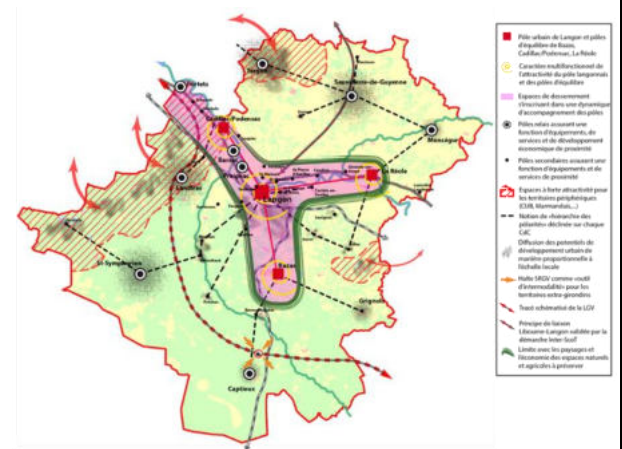
La construction du projet de territoire s'est ainsi appuyée sur les 4 scénarios suivants :

- « Un Sud Gironde « soupape » de décompression de l'agglomération bordelaise » (fil de l'eau) ;
- « Un Sud Gironde des villes et des campagnes » ;
- « Un Sud Gironde opportuniste et ouvert aux dynamiques métropolitaines »
- « Un Sud Gironde innovant autour de ses valeurs identitaires : l'eau, la terre, la forêt et le vin ! ».

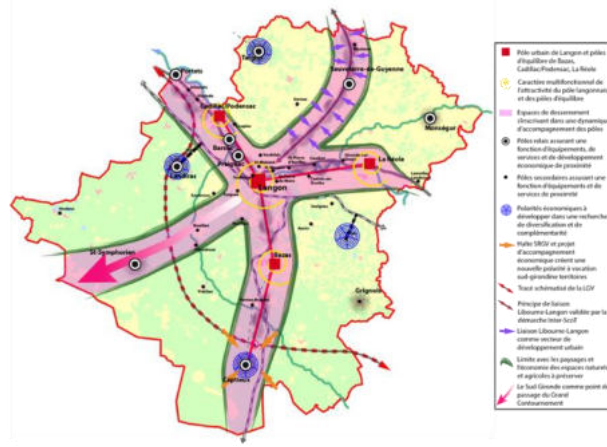
« UN SUD GIRONDE « SOUPE » DE DECOMPRESSION DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE » (FIL DE L'EAU) ;



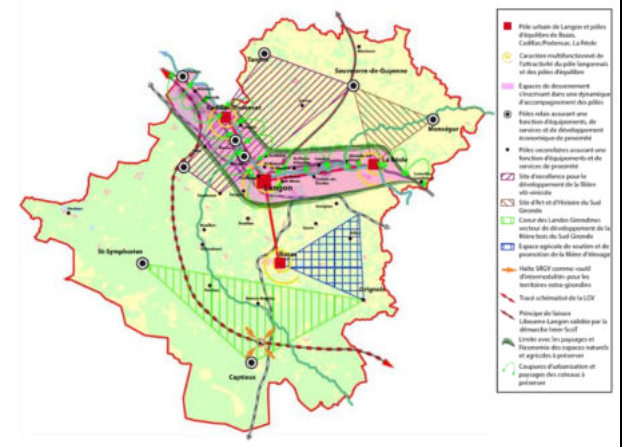
« UN SUD GIRONDE DES VILLES ET DES CAMPAGNES » ;



« UN SUD GIRONDE OPPORTUNISTE ET OUVERT AUX DYNAMIQUES METROPOLITAINES »



« UN SUD GIRONDE INNOVANT AUTOUR DE SES VALEURS IDENTITAIRES : L'EAU, LA TERRE, LA FORET ET LE VIN ! ».



2- LES ORIENTATIONS FORTES DU SCENARIO SOUHAITE AU REGARD DES ATTENTES DU CODE DE L'URBANISME

L'analyse de ces 3 scénarios a montré qu'aucune des prospectives présentées ne peut être prise en considération telle quelle. Toutes présentent des points positifs qui permettent de retenir la stratégie présentée ou, à l'inverse, des points négatifs qui permettent de rejeter certaines orientations thématiques.

Au final, les différentes prospectives présentées au travers de ces scénarios ont permis de faire émerger, à l'issue de nombreux échanges et débats, un scénario partagé et souhaité, constituant la base de l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables plus détaillé.

A ce stade, des orientations stratégiques ont pu être retenues dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

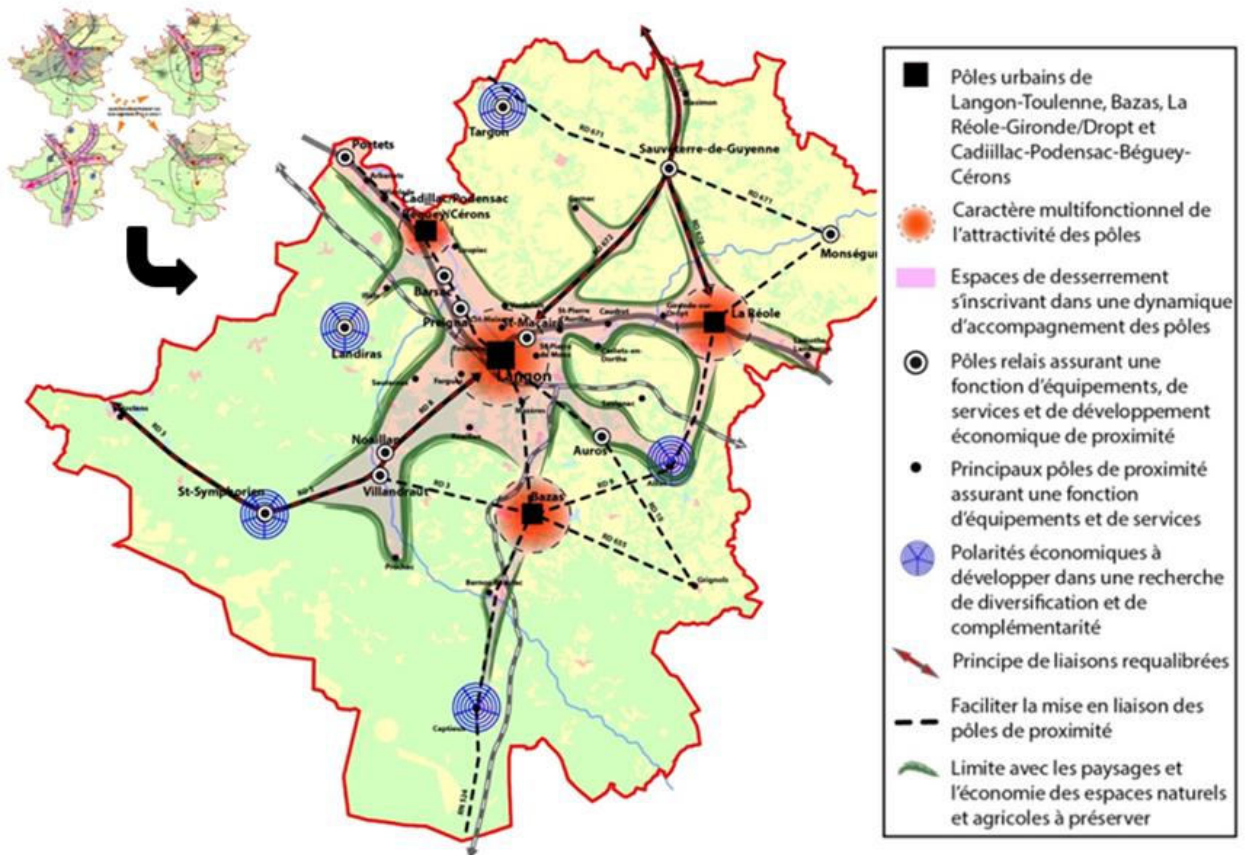
- D'une part pour affirmer des ambitions partagées à l'échelle du SCoT Sud Gironde, identifiant les orientations stratégiques permettant de répondre aux enjeux identifiés,
- D'autre part pour assurer que cette feuille de route prenne en compte l'ensemble des dispositions obligatoires prévues par le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.141-4 qui stipule : « *Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. (...) Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays.* »

Les grandes orientations stratégiques retenues au regard des attentes de l'article L.141-4 du code de l'urbanisme sont les suivantes :

Thématique	Axe de projet retenu
Urbanisme	L'organisation territoriale retenue s'appuie sur l'ensemble des pôles urbains existants, sur l'ensemble du territoire du SCoT Sud Gironde et pas seulement sur la Vallée de la Garonne. Un modèle polycentrique est privilégié afin de valoriser les centres urbains et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. L'organisation territoriale s'appuie sur des groupes de communes identifiés selon leurs caractéristiques et dynamiques communes. Les modalités de développement de l'urbanisation seront donc communes à chaque groupe.
Logement	Le scénario retenu permet de favoriser une dynamique de construction de logement sur les principaux pôles urbains et de façon équilibré sur les périphéries proches afin de ne pas trop restreindre l'accessibilité au foncier et favoriser l'arrivées de ménages aux profils variés. La problématique de la vacance doit être prise en compte et l'offre de logement adaptée.
Transports et déplacements	Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire par la structuration des axes de déplacements, notamment autour de la liaison Libourne-

	Langon validée par la démarche Inter-SCoT. Le modèle polycentrique permet de limiter les flux domicile/travail sur une centralité unique et favorise la maîtrise des mobilités.
Implantation commerciale	La classification par groupes de communes sur un modèle polycentrique permet une distribution de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire en fonction des caractéristiques, des dynamiques et de l'attractivité de chaque territoire. Il s'agit de faciliter l'accès aux commerces de proximité et spécialisés afin de valoriser l'ensemble du territoire.
Equipements structurants	Le scénario retenu valide clairement le rôle de la liaison Libourne-Langon comme structurante à l'échelle du SCoT Sud Gironde. La classification par groupes de communes sur un modèle polycentrique permet une distribution de l'offre en équipements structurant l'ensemble du territoire. Il s'agit de faciliter l'accès aux équipements de proximité et spécialisés afin de valoriser l'ensemble du territoire.
Développement économique	La cohérence territoriale du développement économique à l'échelle du territoire du Sud Gironde est l'élément fondateur des autres stratégies de développement. Le scénario retenu cherche à renforcer le bassin d'emploi afin de limiter la dépendance à la métropole bordelaise, tout en tenant compte des interactions avec les territoires voisins, notamment vers Libourne. Ce scénario affiche par ailleurs la volonté de répondre aux besoins des activités économiques présentes, soutenant les activités traditionnelles notamment en milieu plus rural.
Développement touristique et culturel	Les valeurs portées par le Sud Gironde, et symbolisées par les termes « l'eau, la terre, la forêt et le vin » doivent être intégrées comme fil conducteur de toute démarche de projet. Elles participent à la valorisation culturelle et patrimoniale du territoire. De plus, le scénario retenu s'appuie sur une politique touristique ambitieuse pour préserver les identités patrimoniales et renforcer l'offre culturelle, à la fois par la valorisation du bâti en zone urbaine et du paysage, de l'environnement dans les zones plus rurales.
Développement des communications électroniques	Ce point n'a pas été abordé par les différents scénarios.
Qualité paysagère	Le scénario retenu aborde la notion de qualité paysagère sous différents angles : par la valorisation des espaces urbains, par la préservation des grandes entités naturelles, agricoles et forestières, en intégrant à chaque projet urbain futur les valeurs portées par le Sud Gironde (« l'eau, la terre, la forêt et le vin ») ce qui nécessitent une prise en compte accru des impacts de ces projets sur les paysages.
Protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers	Le modèle polycentrique retenu et la volonté de rationaliser la consommation d'espace permet de protéger de l'urbanisation les espaces naturels, agricoles et forestiers en limitant l'urbanisation sur les zones urbaines constituées. Le scénario retenu acte également la nécessité de travailler sur les interfaces entre l'urbain et l'agricole/naturel à la fois pour préserver leur rôle paysager, environnemental et écologique mais également valoriser le rôle

	économique et identitaire de la campagne, y compris dans les espaces ruraux sous pression foncière et démographique.
Préservation et mise en valeur des ressources naturelles	Le scénario retenu permet de préserver les espaces naturels et forestiers d'une forte urbanisation telle que précisé précédemment. De plus, la valorisation économique et écologique des campagnes se traduit par la volonté de maîtriser les ressources naturelles et d'affirmer des ambitions en matière de production d'énergies renouvelables.
Lutte contre l'étalement urbain	Le modèle de développement construit limite le mitage au sein des zones agricoles et favorise l'urbanisation des zones urbaines constituées afin de réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Au sein des zones urbaines, la programmation des projets urbains futurs doit être rationalisée pour répondre à la volonté de réduction de la consommation d'espaces.
Préservation et remise en bon état des continuités écologiques	Le modèle de développement retenu pour le SCoT du Sud Gironde permet de recentrer les potentialités d'urbanisation sur les centralités urbaines existantes afin de préserver le rôle écologique des espaces agricoles, naturels et forestiers. De plus, le scénario retenu limite également les potentialités de développement suivant l'ensemble des axes de transport sous une forme plutôt linéaire. Le ciblage des axes de transport majeurs et stratégiques comme supports de développement permet de limiter les impacts de l'urbanisation sur une large partie du territoire du Sud Gironde et ainsi de limiter son impact sur les continuités écologiques. Les choix de développement retenus permettent à la fois de préserver les continuités écologiques au sein même du territoire et vers les territoires voisins, et notamment le Parc Naturel des Landes.
Prise en compte des chartes de développement de pays	Le modèle de développement retenu prend en compte la charte de développement du Pays Haut Entre-Deux-Mers : <ul style="list-style-type: none"> - Il est porteur d'une identité territoriale fédératrice tant dans ses modalités de développement que par la préservation et la valorisation de ses composantes environnementales et paysagères (Axe 1 de la charte : Valoriser l'identité du pays à l'échelle régionale), - Il poursuit une logique de valorisation économique s'appuyant à la fois sur les filières innovantes et traditionnelles (Axe 2 de la charte : Soutenir et développer l'ensemble des secteurs économiques), - Le modèle polycentrique retenu doit permettre une mise en réseau de l'organisation territoriale et de son développement autour d'équipements et d'infrastructures structurantes (Axe 3 de la charte : Equiper et structurer le territoire en favorisant l'équilibre des bassins de vie quotidienne) - Le scénario entend recentrer le développement au sein des zones urbaines constituées soutenant l'enrichissement de la qualité de vie et renforçant les dynamiques locales (accessibilité aux équipements publics, mixité de l'habitat...) (Axe 4 : Soutenir et développer les actions en faveur du lien social).



3- RESTITUTION DE LA 2^E PHASE DE CONCERTATION

Scénario	Points positifs	Points neutres	Points négatifs	Propositions
Un Sud-Gironde « soupape de décompression » de l'agglomération bordelaise	/	/	Catastrophique pour trois raisons : le Sud Gironde devient un dortoir ; la distorsion entre lieu de résidence et lieu de travail ; la grande consommation de l'espace. Rejeté pour deux raisons : absence de maîtrise et effets pervers.	/
Un Sud-Gironde des villes et des campagnes	Meilleur pour le développement économique du Sud Gironde, à la condition d'alterner zones de développement et zones plus calmes.	Le salut, comme dans le scénario 2, passe par les voies de communication qui traversent le territoire.	Scénario du 21ème siècle avec les orientations du 20ème siècle.	/
Un Sud-Gironde opportuniste et ouvert	Seul scénario de son temps : un scénario du 21ème siècle.	Le salut, comme dans le scénario 1, passe par les voies de communication qui	Il se présente sous la forme d'une étoile avec des axes de circulation : à ce titre il	Il faut faire un mixte entre le scénario 2 et le scénario 3 et

<p>dynamiques métropolitaines</p>	<p>. Bon scénario en raison de la liaison Langon-Libourne : cela va renforcer le travail de l'OTEM (harmonisation de la signalétique touristique).</p>	<p>traversent le territoire.</p>	<p>le posera des problèmes de financement car les transports ont un coût. . Créer des grands axes est irréaliste.</p>	<p>préciser où on met le curseur.</p>
<p>Un Sud-Gironde innovant autour de ses valeurs identitaires : l'eau, la terre, la forêt et le vin !</p>	<p>Très ambitieux, surtout pour les 3 emplois sur 4. Bon titre et valeurs partagées. Scénario le plus naturel car il tire les ressources du territoire : importance de développer la qualité de la vie, le vin, la terre... Le politique doit tenir compte de la nature. Socle de réflexion en adéquation avec les documents d'urbanisme. Fond de carte avec des valeurs identitaires. Bon scénario pour quatre raisons : le territoire est moins traversé par des voies de circulation ; le développement local ; la conservation du patrimoine – forêt, bastides, côteaux, route des vins... ; le rapprochement entre lieu de résidence et lieu de travail.</p>	<p>Scénario très différent des deux précédents.</p>	<p>Les habitants n'accepteront pas des parcelles de 750 m². Des parcelles de 750 m², ça va amener des buildings à Langon... Il est contradictoire avec les PLU de certaines communes qui autorisent les grands terrains pour attirer de la population. Ici on est à la campagne : les urbanistes n'ont pas à nous imposer leurs dogmes, notamment en matière de superficie des terrains. Scénario irréaliste en raison de la contradiction apparente entre l'ambition démographique et la pression actuelle des installations résidentielles en Sud Gironde liée à l'attractivité de la métropole. Le titre est bon mais pas le contenu : on partage les valeurs du scénario 3 mais l'architecture du scénario 2. L'appropriation de la notion de « valeurs identitaires » : parler plutôt d'éléments d'identité du territoire. Difficultés à croire en la place centrale de l'agriculture pour les années à venir. Il repose sur une contradiction : comment créer de l'emploi, pour viser 3</p>	<p>Les valeurs identitaires peuvent être intégrées aux scénarii 1 et 2. On pourrait imaginer le scénario 3 en scénario 1 car c'est un scénario « plancher ». Il faut ajouter les hommes aux éléments d'identité du territoire. Il faut faire un mixte entre ce scénario et le 2 et préciser où l'on met le curseur.</p>

			actifs sur 4 en Sud Gironde, sans pour autant faire venir beaucoup d'entreprises ? (Pour la personne, il faudrait en effet que le territoire crée 2 000 emplois pour que le scénario soit tenable). Scénario du 13ème ou 14ème siècle...	
--	--	--	---	--

4- COHERENCE DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PADD ET DU DOO

Il s'agit d'explicitier le lien entre le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, précisant le projet de territoire partagé autour des grandes orientations précédemment définies, et la traduction réglementaire inscrite dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Les justifications suivantes se basent sur les attentes de l'article L.141-4 du code de l'urbanisme réparties au sein des différents axes de projet développés dans le PADD et traduit réglementairement dans les 3 grandes parties du DOO :

- Maitriser le développement du Sud Gironde
- Préserver les identités du Sud Gironde
- Accompagner le développement du Sud Gironde

Précisons que de nombreux axes du PADD et prescriptions / recommandations édictées dans le DOO relèvent d'une transversalité thématique : la justification des choix est donc à appréhender dans son entièreté, toutes thématiques conjointes.

	Orientations du PADD	Traduction dans le DOO
Organisation territoriale	2.1.A. Les pôles 2.1.B. Les pôles relais 2.1.C. Les pôles de proximité et les communes rurales 2.1.D. Accueillir 19500 habitants supplémentaires d'ici à 2035 de manière équilibrée	P1, P2, P3, P7 <i>R1, R8</i>
Logement	2.1.E.a. Une lutte territorialisée contre la vacance des logements et l'habitat insalubre 2.1.E.b. Un Sud Gironde pour tous	P2, P3, P4, P6, P10, P11, P70 <i>R1, R4, R7, R8, R9</i>
Urbanisme	1.2.A. Réinvestir les espaces urbains typiques du Sud Gironde 1.2.B.a. Développer des cadres de vie adaptés aux résidents	P6, P7, P9, P56, P57, P58, P60, P61, P64, P65, P66, P67, P69, P70, P71, P74 <i>R3, R4, R5, R47, R48, R49, R51, R53, R54, R56</i>

	Orientations du PADD	Traduction dans le DOO
	1.2.B.b. Développer une économie agricole de proximité	P8, P36, P37 <i>R24, R25, R51, R52, R54, R57</i>
Qualité paysagère	1.1.A.b. Préserver les identités paysagères et patrimoniales des espaces ruraux	P27, P29, P30, P31, P34, P37, P59, P72, P73 <i>R6, R18, R19</i>
Lutte contre l'étalement urbain	3.2. D'une ambition commune de diminution de la consommation des espaces à une différenciation territorialisée	P2, P4, P5, P6, P7, P8, P9, P64, P66 <i>R1, R2</i>
Préservation et remise en état des continuités écologiques	1.1.A.a. Une trame verte et bleue (TVB) et un patrimoine naturel à préserver	P12, P13, P14, P15, P16, P17, P18, P19, P20, P21, P22, P23, P24, P25, P26, P27, P32, P33, P34, P63 <i>R10, R11, R12, R13, R14, R15, R16, R17, R18, R20, R49</i>
Préservation et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers	1.1.B.a. Hisser l'agriculture à sa juste place dans le développement territorial	P8, P36 <i>R5, R6, R21, R22, R23, R24, R25, R57, R63</i>
	1.1.B.b. Préserver la ressource forestière	P27, P28 <i>R17</i>
	3.3.A En contexte viticole : une trame « pourpre » de préservation et de dialogue	P35
	3.3.B En contexte de polyculture : clarifier la vocation agricole des terres	P8, P9, P34, P58, P61 <i>R5, R6, R21, R22, R23, R24, R25, R51, R57, R63</i>
Préservation et mise en valeur des ressources naturelles	1.1.B.c. Gérer et maîtriser la consommation des ressources Sud girondines	P38, P39, P43, P44, P45 <i>R26, R27</i>
	1.1.B.d. Mettre en chantier une politique énergétique	P40, P41, P42 <i>R28, R29, R30, R31, R32, R33, R34, R35, R36, R37</i>
Risques et nuisances	2.1.F.a. Tenir compte de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels	P21, P22, P47, P48, P49, P50, P51, P52, P53, P54, P55, P63 <i>R13, R39, R40, R41, R42</i>
	2.1.F.b. Gérer et anticiper les nuisances et pollutions nouvellement générées	P46 <i>R38, R43, R44, R45, R46</i>
Transports et déplacements	1.3.A. Les autoroutes A62 et A65	P74, P75, P81
	1.3.B. Le TER : lien vers la métropole bordelaise et levier de dynamisation locale	P76, P77 <i>R58</i>
	1.3.C. Les routes des vins, la route François Mauriac et un réseau cyclable à développer	P79 <i>R55, R59</i>
	1.3.D. La Garonne et son canal : des voies à se réapproprier	<i>R55</i>
	2.2.A. « Ouvrir » le Sud Gironde	P87, P88
	2.2.B. Promouvoir des modes de mobilité alternatifs, doux et partagés	P42, P75, P78, P79, P89, P90 <i>R37, R58, R59, R66</i>

	Orientations du PADD	Traduction dans le DOO
Implantation commerciale	1.4.B. Organiser et équilibrer l'offre commerciale	P83, P84, P85, P86 <i>R47, R65</i>
Equipements structurants	2.1. Vers une solidarité Sud girondine	/
Développement économique, touristique et culturel	1.4.A. Requalifier et densifier le parc économique existant	P56, P81, P82, P83 <i>R43, R62, R65</i>
	1.4.C. Impulser une réelle stratégie territoriale en matière de développement économique	P80, P91 <i>R61, R62, R64</i>
	3.1.A. Une aire d'excellence viticole à diversifier et développer	P35 <i>R63</i>
	3.1.B. Une filière bois à soutenir	P27, P28 <i>R17, R23, R28, R29, R30, R63</i>
	3.1.C. Des orientations industrielles et agro-alimentaires à valoriser	<i>R64</i>
	3.1.D. Une diversification agricole à préserver	P37 <i>R22, R25, R30, R57, R63</i>
	3.1.E. De nouvelles filières économiques à promouvoir	P80 <i>R61, R62, R64</i>
	3.1.F. Le tourisme : s'appuyer sur les richesses culturelles à mettre en synergie	P73, P79 <i>R55, R59, R60</i>
Communications numériques	2.2.C. Améliorer les capacités du Sud Gironde à s'inscrire vers une logique de mobilité dématérialisée	P91 <i>R62, R64</i>

5- RESTITUTION DE LA 3^E PHASE DE CONCERTATION

Les quatre ateliers de concertation ont rassemblé 105 personnes : 29 à Mazères le 20 mai 2015, 19 à La Réole le 21 mai 2015, 22 à Targon le 22 mai 2015 et 35 à Bernos-Beaulac le 26 mai 2015.

Cette partie s'en tient donc au « fond » et l'analyse se révèle rapide : les remarques portent peu sur les objectifs du SCoT qui ne sont ainsi pas remis en cause ; elles s'orientent surtout sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces objectifs et se présentent souvent sous la forme de questions.

Dans le cadre du présent résumé non technique, il est fait une sélection des questions posées. L'exhaustivité des remarques et questions posées lors de la phase de concertation est assurée dans le rapport de présentation.

A- A PROPOS DES OBJECTIFS DU PADD

Quels sont les outils qui permettent de lutter contre la vacance des logements privés ?

Il y a des politiques différentes à l'échelle du territoire et il faut saisir l'opportunité de travailler à l'échelle intercommunale avec les PLUI en étant incitatifs – taxes sur les logements vacants, OPAH... Il y aura des réunions d'information avec tous les élus sur les outils à mobiliser.

Comment gérer l'assainissement et mettre aux normes ? Les objectifs d'économie de l'espace liés aux problèmes d'assainissement signifient-ils que sur un terrain de 600 m² il faudra inclure l'assainissement ? Certaines communes sont bien dotées en station d'assainissement mais les rejets sont-ils corrects ? Il faut poser la question de la mise aux normes. A la charge des syndicats de mettre les bouchées doubles sur la mise aux normes des réseaux en priorisant des investissements.

Effectivement les habitants sont obligés de mettre l'assainissement sur leurs terrains de 600 m². Aujourd'hui les techniques d'assainissement mangent beaucoup d'espaces mais elles peuvent évoluer dans le futur.

Pourquoi les énergies renouvelables ne sont-elles pas définies comme des objectifs ?

Il serait souhaitable de mettre en place un schéma territorial de la transition énergétique. Il permettrait en effet au territoire d'être maître du jeu par rapport aux porteurs de projets qui négocient de communes en communes. Il faudrait travailler sur l'acceptabilité des projets : si on ne veut pas aller sur l'éolien, orientons-nous sur d'autres énergies renouvelables. Le territoire serait ainsi plus fort pour négocier des projets. Cette démarche n'a pas un caractère obligatoire mais elle représente une voie de travail intéressante.

B- A PROPOS DU 1ER AXE : UN SUD-GIRONDE QUI S'APPUIE SUR SES ATOUTS

Comment améliorer les transports ?

Il faut mettre en mouvement le cadencement pour adapter la fréquence des déplacements aux usages des habitants. Il y a une vraie nécessité de transports en commun. Le Trans-Gironde ne correspond pas aujourd'hui aux besoins des habitants pour circuler en interne.

Quelles sont les solutions pour revitaliser les centres-bourgs ? Comment réhabiliter les Bastides Anglaises classées ? Va-t-on recevoir une dotation de l'Etat pour le faire ? Quelle est notre marge de manœuvre face à des solutions qui sont d'abord et avant tout privées ? Le département a par exemple supprimé l'aide à la pierre...

La réhabilitation des centres-bourgs est une démarche complexe mais il existe des aides du Conseil Général – Départemental aujourd’hui – et du Conseil Régional. Des outils existent et sont mis en œuvre par le SIPHEM. Cela va se mettre en place et il existe des marges de manœuvre même sur les Bastides Anglaises.

Par ailleurs l’objectif du SCoT est de définir des orientations à poursuivre, pas forcément d’apporter des solutions. Mais pour décliner des outils opérationnels, il convient de définir une politique générale à initier partout sur le territoire. On en est là aujourd’hui. Le SCoT est un document d’orientations qui sera utilisé dans les PLUI, PLU et Cartes Communales.

C- A PROPOS DU 2EME AXE : VERS UN SUD-GIRONDE STRUCTURE, CONNECTE ET SOLIDAIRE

Comment apporter du réseau dans les zones aujourd’hui non connectées ? Le SCoT n’a-t-il pas le pouvoir d’imposer l’équipement de tout le territoire en fibre optique ?

Les objectifs de monter en capacités vers les 20 gigas sont atteints dans la plupart des territoires – 2 gigas par exemple à Bernos-Beulac.

La situation évolue en outre sur ce thème avec la loi Macron. Les opérateurs ont en effet l’obligation de couvrir les zones blanches avec la 3G.

Mais le SCoT ne possède aucun pouvoir : c’est un document d’urbanisme et le pouvoir appartient aux communautés de communes.

Quelles sont les différences entre les pôles relais et les pôles de proximité, sachant que dans la communauté de communes du Bazadais il y a peu de pôles relais ?

Les différences sont le fruit de la prise en compte de trois indicateurs : les équipements et services, l’évolution de la population et les emplois offerts aux habitants.

D- A PROPOS DU 3EME AXE : UN SUD-GIRONDE QUI CULTIVE SES DIVERSITES

Le SCoT va-t-il promouvoir l’agriculture biologique pour préserver les ressources en eau ?

L’objectif fort est de préserver l’outil agricole, c’est-à-dire la terre. Le SCoT veut aussi favoriser les circuits courts. Mais il ne contient pas de prescriptions en matière d’agriculture biologique.

Le SCoT fait-il des hypothèses sur les nouvelles filières économiques à promouvoir ?

Sur le Targonnais, le SCoT va par exemple s’orienter vers l’ouverture de zones d’activités en lien avec la sylviculture. Mais il n’a pas encore forcément des idées pour d’autres parties du territoire.

Le SCoT ne possède en outre pas les moyens de prescrire des modes de production agricoles.

4. Analyse des incidences du SCoT sur l'environnement et mesures envisagées pour les éviter, réduire ou compenser

1- LES OBJECTIFS, METHODE ET CONTENU DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

A- LES TEXTES REGISSANT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale repose sur des textes récents, à savoir une directive européenne de 2001 transcrite dans le droit français par des dispositions de 2004 et 2005. Dans ce cadre, les Schémas de cohérence territoriale sont obligatoirement soumis à évaluation environnementale. Celle-ci doit permettre d'apprécier la cohérence entre les objectifs et les orientations du SCoT et les enjeux environnementaux du territoire identifiés par l'état initial de l'environnement. Elle doit identifier les incidences prévisibles du schéma et proposer au besoin des mesures pour les supprimer, les réduire ou les compenser. Elle doit aussi informer les citoyens sur les enjeux et les résultats des politiques mises en œuvre.

B- LA METHODE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale repose sur quatre grandes étapes :

- L'état initial de l'Environnement
- L'articulation avec les schémas, plans et programmes en vigueur sur le territoire du SCoT
- L'évaluation des incidences
- Le dispositif de suivi et mesures ERC

Finalement l'évaluation est à la fois :

- Un état d'esprit : il s'agit de rechercher en permanence une complète intégration des thèmes environnementaux dans l'élaboration du SCoT, et d'envisager systématiquement les solutions présentant le moindre impact ;
- Une méthode de travail : il s'agit d'un « processus itératif » opérant par allers et retours entre le maître d'ouvrage et l'organisme indépendant chargé de l'évaluation. L'objectif est de procéder à une analyse critique des documents produits, afin d'identifier les risques d'incidences problématiques pour l'environnement et d'y apporter des solutions ;
- Une démarche dans la durée : l'évaluation ne s'effectue pas seulement pendant toute la durée d'élaboration du document, elle se prolonge aussi par un bilan de la mise en œuvre du SCoT au plus tard dans un délai de 6 ans après son approbation, de manière à savoir si les objectifs fixés ont bien été tenus, et quelles sont les incidences environnementales du document.

Le processus d'évaluation a débuté en 2018 et a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement du Document d'orientations et d'objectifs (DOO). L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

Le rapport final d'évaluation produit à l'issue de ce processus analyse successivement :

- Les modalités de prise en compte de l'environnement par le SCoT ;
- Pour chacune des grandes thématiques du SCoT, les incidences prévisibles sur l'environnement ;
- Les incidences du projet de SCoT sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du SCoT.

2- ARTICULATION DU SCOT AVEC LES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE

La réflexion menée quant à l'articulation du projet de SCoT et les autres plans et programmes a été basée sur les notions de compatibilité et de prise en compte, conformément aux articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'urbanisme. L'analyse des éléments de présentation des différents textes concernés a permis de déterminer l'articulation à vérifier concernant le SCoT.

L'article L131-1 du Code de l'Urbanisme demande une compatibilité du SCoT Sud Gironde avec les documents suivants :

- Chartre PNR des Landes de Gascogne
- SDAGE Adour-Garonne
- SAGE Dropt
- SAGE Vallée de la Garonne
- SAGE Leyre
- SAGE Dordogne Atlantique
- SAGE Ciron
- SAGE nappes profondes
- PGRI Adour-Garonne
- PEB de l'Aérodrome La Réole-Floudès

L'articles L.131-2 du Code de l'Urbanisme demande une prise en compte par le SCoT Sud-Gironde des documents ci-dessous :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, approuvé le 16 décembre 2019 ;
- Schéma Régional des Carrières (en élaboration)

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine a été présenté le 6 mai 2019 aux collectivités. Celui-ci s'imposera dans un rapport de compatibilité au SCoT. Dès à présent, le SCoT du Sud Gironde prend acte des dispositions présentées du SRADDET.

3- ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les grandes thématiques analysées par l'intermédiaire des orientations du SCOT d'organisation du territoire du SCoT ont des incidences favorables sur l'environnement, qu'il s'agisse de l'arrêt de l'extension de l'urbanisation sous une forme diffuse, de la consolidation de la trame verte et bleue, ou encore de la réduction de l'exposition de la population aux risques.

La logique d'accueil du SCoT repose sur un objectif de 19500 habitants supplémentaires, et ainsi, la mise sur le marché de 10750 logements d'ici à 2035. Cet objectif induit la construction de nouveaux logements sur des espaces urbains certes mais qui peuvent impacter les espaces agricoles et naturels du territoire, comme :

- Les paysages urbains, ses dents creuses, ses entrées de villes, ses espaces publics, son tissu urbain, son espace péri-urbain...
- Les paysages naturels et ses panoramas
- Les identités patrimoniales qu'elles soient naturelles ou architecturales
- Les paysages ruraux
- Le bon fonctionnement des exploitations agricoles
- Une fragmentation des corridors écologiques
- Un dérangement de la faune
- ...

A- LES INCIDENCES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Pour limiter les incidences de l'évolution de la population sur le paysage et le patrimoine, le SCoT Sud Gironde par l'intermédiaire de son DOO et de son PADD propose :

- Un maintien équilibré de la consommation foncière grâce à :
- Une réduction de 45% des espaces consommés par rapport au bilan de ces 10 dernières années
- Une reconquête des logements vacants.
- Une préservation des paysages et du patrimoine par :
- Une identification des sites à préserver et mettre en valeur
- Une interdiction stricte de construction dans certain espaces patrimoniaux (lagunes, coteaux de Garonne, ...)
- Une proposition de projets d'aménagements contemporains associant la préservation des paysages et patrimoines existants
- Une qualification paysagère des projets d'aménagement urbain et économique grâce à :
- Une requalification des espaces existants (réinvestissement des friches, dents creuses, revitalisation des centres-villes, réutilisation des axes de transports et de déplacement)
- Un développement qualitatif des nouveaux logements via un programme de plantation pour les zones AU comprenant plus de 4 logements, la création de cheminements, l'insertion paysagère des bâtiments, la mise en place de mesures paysagères et de gestion durable des zones d'activités dans les documents d'urbanisme et la création de transition.
- Une préservation des paysages ruraux grâce à :
 - o Une interdiction de mitage

- Une définition préalable des extensions urbaines
- Une insertion paysagère des constructions agricoles
- Une définition de la trame pourpre
- Une conservation des prairies et haies
- Une préservation des paysages naturels grâce à :
 - Une maîtrise les extensions urbaines
 - Une lutte contre l'urbanisation linéaire
 - Une amélioration des entrées de ville
- Une préservation du patrimoine architectural, urbain et naturel.
- Une création d'espace de transition entre espace naturel et urbanisé
- Une proscription de l'urbanisation dispersée (dans la variété des espaces agricoles ou forestières)
- Une végétalisation du cadre de vie urbain grâce à :
 - Un maintien d'un minimum de 15% de surface non bâtie, aménagée en espace vert pour chaque projet d'aménagement
 - Une préservation des espaces de proximités dans les documents d'urbanisme
 - Une réflexion sur la TVB à l'échelle intercommunale vis-à-vis de la végétalisation des espaces publics, le travail des liaisons douces, la création d'espace vert publics, la végétalisation des bâtis etc.
 - Un maintien de la bande d'inconstructibilité avec les réservoirs de biodiversité
 - La mise en place de mesure compensatrice en cas de volonté forte de densification.

B- LES INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Le territoire du SCoT Sud Gironde présente une grande diversité de milieux liée aux différentes occupations du sol. Les zones naturelles et agricoles y sont majoritaires, donnant ainsi la tonalité rurale du territoire. Afin de maintenir les milieux naturels et la biodiversité du territoire, le SCoT Sud Gironde par l'intermédiaire de son DOO et de son PADD propose :

- Une préservation accrue des continuités écologiques vertes et bleues et des réservoirs écologiques par :
 - La traduction de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme
 - L'identification des Réservoirs de Biodiversité Majeurs, Réservoirs de Biodiversité Complémentaires,
 - La préservation voire restauration des corridors écologiques
 - La préservation des milieux humides et aquatiques
 - La prise en compte de la nature en ville
- Un maintien d'espaces agricoles en les préservant de toute urbanisation par :
 - La qualification des Réservoirs de Biodiversité Majeurs ou Réservoirs de Biodiversité Complémentaires
 - La proscription du mitage
 - La préservation des haies et prairies

- L'analyse du foncier agricole
- Une prise en compte des milieux naturels via la TVB et les réservoirs de biodiversité grâce à :
 - Une extension limitée des constructions
 - Un changement de destinations des constructions à des fins touristiques
 - La création d'un zonage particulier sur ces espaces à préserver (N ou A et plus spécifiques si possibilité)
 - La création de bandes d'inconstructibilité
 - Une surface libre non bâtie de minimum 15%
 - Une restauration des milieux notamment de la perméabilité écologique à l'échelle des communes
- Une prise en compte des milieux et inventaires par :
 - L'analyse du foncier agricole
 - La réalisation d'inventaires des patrimoines écologiques, paysagers et architecturaux et d'atlas de la biodiversité communale
 - La prise en compte de la TVB dans les projets d'aménagement

C- LES INCIDENCES SUR L'EAU ET LE MILIEU AQUATIQUE

Le territoire est caractérisé par un réseau hydrographique particulièrement développé. De plus l'augmentation de la population sur le territoire peut entraîner des pressions sur le milieu aquatique, sur les ressources en eau et la gestion des eaux usées et pluviales. Afin de préserver l'eau et le milieu aquatique du territoire, le SCoT Sud Gironde par l'intermédiaire de son DOO et de son PADD propose :

- Une gestion de l'eau potable par :
 - La réduction des pertes annuelles
 - L'utilisation de l'eau potable à des usages dits « nobles »
 - Un développement urbain compatible avec la ressource en eau
- Une préservation des milieux humides et aquatiques grâce à :
 - La préservation des zones humides (inventaires et préservation des zones humides identifiées dans les SAGE)
 - La création de zones tampons de 5 mètres minimum de part et d'autre des zones humides
 - L'évitement des ouvrages de franchissement des cours d'eau
 - La préservation des lagunes
 - La restauration des continuités écologiques des cours d'eau
- Une amélioration du niveau d'assainissement des eaux domestiques rejetées. L'augmentation de la population du territoire entraîne une augmentation des sollicitations des stations d'épurations, ainsi les solutions apportées sont :
 - L'élaboration d'étude de faisabilité du passage à des dispositifs d'assainissement collectif ou semi-collectif
 - La proscription de tout développement urbain si les systèmes épuratoires ne peuvent supporter ce développement et la justification des capacités résiduelle d'assainissement collectif en cas de possibilité de développement

- Le respect de la réglementation via les diagnostics ANC des communes ne disposants pas d'assainissement collectif
- Un contrôle de l'imperméabilisation des sols pour limiter le ruissèlement des eaux pluviales et ainsi le transfert de polluants vers les cours d'eau par :
 - La mise en place d'une infiltration naturelle des eaux pluviales
 - La vérification de la capacité des réseaux existants
 - Attention particulière sera portée sur les secteurs de pente

D- LES INCIDENCES SUR L'AIR, L'ENERGIE ET LE CLIMAT

La qualité de l'Air sur le territoire du SCoT Sud Gironde est globalement bien préservée. L'énergie provient majoritairement d'énergie fossile. Enfin, 40 sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés sur le territoire ce qui influence la gestion des sols et sous-sols. Au constat d'une société qui s'intéresse de plus en plus à la préservation de l'environnement et au changement climatique, le SCoT Sud-Gironde par l'intermédiaire de son DOO et de son PADD propose :

- Un développement des modes de transport alternatif à la voiture individuelle grâce à :
 - La valorisation des mobilités durables sur le territoire avec les stations de ravitaillement CNV/ bioGNV
 - La création de cheminement doux au sein des OAP notamment
 - La création d'aires de co-voiturage
 - L'intégration d'aire de stationnement de vélo dans les projets d'aménagement
 - Une limitation des consommations énergétiques et des émissions par la concentration de la population et des services. Cette densification urbaine doit se réaliser de manière modérée pour ne pas impacter la biodiversité urbaine.
- Un développement des énergies renouvelables grâce à :
 - L'intégration d'un volet « performance énergétique » dans les projets de construction des zones AU
 - La lutte contre les phénomènes d'îlot de chaleur
 - L'intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable dans la création de centres-commerciaux
 - L'intégration des dispositifs d'éclairages urbains responsables pour lutter contre la pollution lumineuse au sein des futures zones AU
 - L'implantation des dispositifs de production d'énergie renouvelable de manière privilégiée au sein des zones présentant peu d'intérêt écologique (parking, friches, décharges...)
 - L'étude de faisabilité pour la création de chaufferies et de réseaux de chaleur
 - La valorisation des déchets méthanisables et injection de biométhane
 - L'amélioration énergétique du bâti et des nouvelles constructions via une intégration systématique de ces problématiques dans les projets urbains.

E- LES INCIDENCES SUR LES BIENS ET LES PERSONNES VIS-A-VIS DES RISQUES ET NUISANCES

Les risques naturels et technologiques sur le territoire touchent de nombreuses communes (inondation, incendie, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, tempête). Pour réduire la vulnérabilité du territoire, le SCoT Sud-Gironde par l'intermédiaire de son DOO et de son PADD propose :

- Une stratégie d'aménagement compatible avec les plans de prévention des risques notamment le risque inondation (accroissement des capacités d'infiltrations naturelle, accroissement des capacités de rétention des réseaux existants, conservation des zonages N ou A des secteurs à risques, limitation des constructions). Le risque de feu de forêt sera pris en compte dans toutes les opérations d'aménagements grâce à un classement au sein de l'Atlas départemental du risque incendie.
- Une amélioration de la connaissance des risques notamment du risque inondation dont les connaissances sont très inégales sur le territoire :
 - o Mener de nouvelles études
 - o Enrichir la banque de données locales
 - o Prise en compte du risque inondation même sur les territoires non couverts par un Plan de Prévention des Risques d'inondation
 - o Une identification des secteurs à risque d'éboulement et de remontée de nappes phréatiques est aussi détaillée dans le DOO
 - o Une réduction des îlots de chaleur grâce au renforcement de la nature en ville et à la limitation de l'imperméabilisation des sols
 - o Une limitation de l'exposition de la population aux nuisances lumineuses grâce à l'intégration de dispositifs d'éclairage urbain responsable au sein des futures zones urbaines notamment.
 - o Un réinvestissement des friches aux sols et sous-sols pollués en tant que gisement foncier non négligeable.

F- LES INCIDENCES SUR LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les gisements d'ordures ménagères (OM) se sont réduits sur le territoire, malgré une population qui tend à croître. Cette croissance de population oblige une redéfinition des besoins en matière de gestion des déchets sur le territoire. Ainsi, le SCoT Sud-Gironde par l'intermédiaire de son DOO et de son PADD propose l'intégration de ces questions dans les processus des opérations d'aménagement et la mise en place de nouveaux équipements pour faciliter la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

4- INCIDENCES DU PROJET DE SCOT SUR LES SITES NATURA 2000

Au regard des 17 sites concernés par le projet de territoire du SCoT Sud Gironde, il apparaît que de nombreuses espèces et habitats ayant conduit à la désignation des sites sont sensibles et vulnérables à l'urbanisation. De nombreux groupes sont concernés : oiseaux, amphibiens, reptiles, chiroptères, ... Ce qui rend les sensibilités et la répartition hétérogènes.

En cela, une préservation stricte des sites Natura 2000 est prévue par le PADD et du DOO, notamment au travers de la protection des réservoirs de biodiversité qui constituent la trame verte et bleue, et des zones tampons associées.

Par conséquent, le projet de territoire du SCoT Sud Gironde ne nuit pas aux espèces ayant conduit à la désignation des sites.

5- LE DISPOSITIF DE SUIVI

Différents indicateurs permettront de mesurer, à l'échéance prévue par la loi voire à une échéance intermédiaire, si les objectifs fixés par le DOO sont tenus ou en voie de l'être. Ils portent uniquement sur des thématiques et variables sur lesquelles le SCoT est susceptible d'avoir une incidence plus ou moins directe et importante dans le cadre de sa mise en œuvre. Il s'appuie si possible sur un état zéro de la variable.